

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Progressive Organisationen Schweiz (POCH), Republikanische Bewegung (Rep.)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 – 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bühlmann, Marc
Caretti, Brigitte
Da Pozzo, François
Ehinger, Paul
Escher, Regina
Frey, Jürg
Gerber, Jean-Frédéric
Gilg, Peter
Hirter, Hans
Hofmann, Stéphane
Holenstein, Katrin
Knüsel, René
Lachat, Alexandre
Longchamp, Claude
Meuwly, Christian
Meyer, Luzius
Müller, Eva
Pellaton, Sylvie
Rinderknecht, Matthias
Satineau, Maurice
Seitz, Werner
Süri, Daniel
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Bühlmann, Marc; Caretti, Brigitte; Da Pozzo, François; Ehinger, Paul; Escher, Regina; Frey, Jürg; Gerber, Jean-Frédéric; Gilg, Peter; Hirter, Hans; Hofmann, Stéphane; Holenstein, Katrin; Knüsel, René; Lachat, Alexandre; Longchamp, Claude; Meuwly, Christian; Meyer, Luzius; Müller, Eva; Pellaton, Sylvie; Rinderknecht, Matthias; Satineau, Maurice; Seitz, Werner; Süri, Daniel; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Progressive Organisationen Schweiz (POCH), Republikanische Bewegung (Rep.), 1972 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Institutionen und Volksrechte	1
Parlamentsmandat	1
Wahlen	1
Wahlen in kantonale Parlamente	2
Kommunale Wahlen	3
Eidgenössische Wahlen	4
Aussenpolitik	5
Beziehungen zu internationalen Organisationen	6
Zwischenstaatliche Beziehungen	8
Entwicklungspolitik	9
Wirtschaft	13
Wirtschaftspolitik	13
Konjunkturlage- und politik	13
Strukturpolitik	13
Wettbewerb	14
Geld, Währung und Kredit	15
Banken	15
Landwirtschaft	15
Tierhaltung, -versuche und -schutz	15
Infrastruktur und Lebensraum	16
Energie	16
Energiepolitik	16
Kernenergie	17
Verkehr und Kommunikation	20
Strassenverkehr	20
Sozialpolitik	21
Sozialversicherungen	21
Alters- und Hinterlassenenversicherung (AHV)	21
Soziale Gruppen	24
Familienpolitik	24
Bildung, Kultur und Medien	24
Bildung und Forschung	24
Kultur, Sprache, Kirchen	25
Kulturpolitik	25
<hr/>	
Parteien, Verbände und Interessengruppen	25
Parteien	25
Linke und ökologische Parteien	25
Andere Parteien	27

Abkürzungsverzeichnis

EJPD	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
AHV	Alters- und Hinterlassenenversicherung
UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
EVED	Eidgenössisches Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
NATO	North Atlantic Treaty Organization
DEH	Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe
VCS	Verkehrs-Club der Schweiz
EWG	Europäische Wirtschaftsgemeinschaft
IKRK	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
WWF	World Wide Fund for Nature
DAC	Ausschuss für Entwicklungshilfe
UdSSR	Sowjetunion
IDA	International Development Association / Internationale Entwicklungsorganisation
SGH	Schweizerische Gesellschaft für Hotelkredit
BKW	Bernische Kraftwerke
BSP	Bruttosozialprodukt
ODA	Öffentliche Entwicklungszusammenarbeit (Official Development Assistance)
NAGRA	Nationale Genossenschaft für die Lagerung radioaktiver Abfälle

DFJP	Département fédéral de justice et police
ONU	Organisation des Nations unies
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
EEE	l'Espace économique européen
USS	Union syndicale suisse
DFTCE	Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
OTAN	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
DDA	Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire
ATE	Association transports et environnement (ci-devant AST)
CEE	Communauté économique européenne
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
WWF	World Wide Fund for Nature
CAD	Comité d'aide au développement
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
AID	Association internationale de développement
SCH	Société Suisse de Crédit Hôtelier
FMB	Forces motrices bernoises
PNB	Produit national brut
APD	Aide publique au développement
CEDRA	Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Institutionen und Volksrechte

Parlamentsmandat

WAHLGESCHÄFT
DATUM: 12.03.2018
MARC BÜHLMANN

Zwei weitere **neue Ratsmitglieder** wurden in der Frühjahrssession vereidigt: Nicolò Paganini (cvp, SG) ersetzte Jakob Büchler (cvp, SG) und Michael Töngi (gp, LU) rückte für Louis Schelbert (gp, LU) nach.

Büchler war nach 15 Jahren im Nationalrat zurückgetreten. Da die CVP St. Gallen eine Amtszeitbeschränkung kennt, hätte der 65-jährige nicht mehr erneut kandidieren können. Er machte deshalb dem als Anwalt tätigen Paganini Platz, der zudem seit 2011 als Direktor der Olma-Messen fungiert.

Der 65-jährige Schelbert war seit 1975 politisch tätig gewesen: zuerst in der POCH, später für die Grünen, für die er die Ochsentour vom Stadtluzerner Parlament über den Kantonsrat bis hin in den Nationalrat absolvierte, in den er nach dem Rücktritt von Cécile Bühlmann (gp, LU) 2006 nachgerutscht war. Sein Nachfolger, der 50-jährige Michael Töngi, wollte seinen Job als Generalsekretär des Schweizerischen Mieterinnen- und Mieterverbandes aufgeben. Schelbert machte keinen Hehl daraus, dass er für Töngi den Platz räumte, um dessen Wiederwahlchancen im Herbst 2019 zu erhöhen. Es sei für die Grünen in Luzern ansonsten sehr schwierig, ihr Mandat zu verteidigen.

Paganini wurde durch seinen Schwur der Eidesformel vereidigt, während Töngi das Gelübde ablegte. Seit den letzten Wahlen wurden somit im Nationalrat bereits 14 Sitze neu besetzt.¹

Wahlen

Wahlen

WAHLEN
DATUM: 05.03.1972
PAUL EHINGER

Les premières élections au niveau cantonal se déroulèrent dans le canton de Bâle-Ville le 5 mars. Pour le **Grand Conseil**, 932 candidats, chiffre record, briguaient les 130 sièges à repouvoir. La «National-Zeitung» résuma le résultat du scrutin en une formule d'une heureuse concision: «Avance de la gauche et de la droite, aux dépens du centre». De fait, l'Action nationale (AN) et les «Progressive Organisationen» de Bâle, ainsi que le PdT, apparenté à ces dernières – pour la ville de Bâle seulement – gagnèrent des sièges. Le PS et les libéraux purent conserver les leurs; mais le PRD, le PDC et les indépendants subirent des pertes sensibles. Un seul mandat échut à l'un des nombreux groupuscules en lice: parmi ceux-ci, l'un s'intitulait «Die Unzufriedenen», et un autre «Volksvertreter für Lebensfreude».

Le même jour avaient lieu **les élections au Conseil d'Etat**. Pour les sept sièges, on comptait 13 candidats. Seuls les socialistes réussirent à faire passer les trois leurs au premier tour. Encouragés par ce succès, ils en présentèrent au second tour un quatrième, en la personne du conseiller national Hubacher. Ce n'est qu'à ce moment-là que les partis bourgeois conclurent une alliance électorale, dans laquelle les libéraux renoncèrent à une deuxième candidature, pourtant justifiée compte tenu de leur force, au profit des radicaux. C'est de cette manière que les partis au pouvoir purent maintenir leurs sièges, ainsi répartis: deux radicaux, un libéral, un démo-chrétien. Aucun des candidats des petites formations ne put entrevoir une victoire, que ce soit au premier ou au second tour; il en fut de même de celui de l'AN et de celui du PdT, malgré l'appui à ce dernier des «Progressive Organisationen». Le même sort était destiné à un socialiste dissident, présenté par un comité ad hoc.²

WAHLEN
DATUM: 23.04.1972
PAUL EHINGER

Dans le canton de Saint-Gall, où les élections au Grand Conseil eurent lieu le 19 mars, 702 candidats se présentaient pour les 180 sièges que comporte désormais le législatif (soit 24 de moins que durant la législature précédente). Pour la première fois, le scrutin était organisé selon le principe de la représentation proportionnelle en usage dans les élections au Conseil national. Autrefois, on se fondait sur le système de listes qui interdisait l'apparement et le cumul et qui, dans la répartition des sièges, faisait abstraction des voix obtenues par panachage. Le nouveau mode d'élection permit au PDC d'obtenir la majorité absolue, celle-ci ne se justifiant pourtant pas si l'on tient compte du nombre des électeurs ayant voté pour le parti. Les radicaux, les socialistes

et les indépendants perdirent des voix. Les républicains, qui se présentaient pour la première fois, et les évangéliques enregistrèrent de modestes succès. On était spécialement curieux de savoir si le PDC allait revendiquer la majorité lors des **élections au Conseil d'Etat**. Celles-ci se déroulèrent le 23 avril. De fait, le parti présenta un quatrième candidat. Le PRD avait à remplacer deux conseillers sortants et le PS devait trouver un successeur à l'ancien conseiller national F. Vetsch, décédé récemment. La situation semblait critique, surtout pour les radicaux qui, outre une certaine perte de vitesse, avaient à affronter la coalition du PDC et du PS. La surprise ne fut donc pas petite de constater, au dépouillement du scrutin, le succès très net des candidats radicaux. Ainsi la distribution des forces politiques au sein de l'exécutif cantonal resta la même.³

Wahlen in kantonale Parlamente

WAHLEN
DATUM: 27.10.1976
DANIEL SÜRI

Stabilität des districts ruraux et non-conformisme du chef-lieu caractérisent les **élections au Grand Conseil de Schaffhouse**. C'est en effet les votes urbains qui ont permis, à fin octobre, à trois petits partis de gagner des sièges, à savoir l'Adl, les évangéliques et les POCH, dont c'était la première entrée en lice. Parallèlement, deux autres petites formations, l'AN et les libéraux-socialistes, perdent leur représentation cantonale. Le PS voit sa députation diminuer de deux unités.⁴

WAHLEN
DATUM: 07.04.1991
MATTHIAS RINDERKNECHT

Die grossen bürgerlichen Parteien **FDP und SVP konnten bei den Zürcher Kantonsratswahlen ihre Mehrheit ausbauen** und gewannen zusammen 10 Mandate zurück, welche sie 1987 hauptsächlich an die GP verloren hatten. Die SVP legte fast 4% Wähleranteil zu und wurde dafür mit sechs Mandatsgewinnen relativ schlecht belohnt. Zu den Gewinnern gehörte auch die SP mit neun zusätzlichen Sitzen; sie konnte allerdings ihren Wähleranteil nur um zwei Prozentpunkte erhöhen. Die Grünen verloren zwar zwei Mandate, hielten aber ihren 1987 errungenen Wähleranteil von über zehn Prozent. Damit verbleiben sie klar vor der CVP viertstärkste Partei. Die eigentlichen Verlierer dieser Wahlen waren die Parteien, die sich erklärermassen der Mitte zuordneten: der LdU, die CVP und die EVP. Der LdU verlor in seiner einstigen Hochburg auf einen Schlag acht Sitze, hatte dabei aber auch Proporzpech, denn sein Wähleranteil sank nur um 2,2%. Seit seinem Höhepunkt mit 31 Mandaten im Jahre 1967 ist die Sitzzahl des LdU kontinuierlich gesunken. Auch die EVP, welche in den letzten 25 Jahren konstant 11 bis 14 Mandate halten konnte, erlitt nun eine schwere Einbusse von vier Sitzen. Denselben Sitzverlust erlitt auch die CVP, welche nun aber schon zum zweiten Mal hintereinander eine derartige Wahlschlappe einstecken musste. Die CVP konnte sich nur in ihrer Hochburg Zürich und zum Teil in Dietikon halten; die EVP ihrerseits verzeichnete gute Resultate im Zürcher Oberland, in Meilen und in Winterthur, während beim LdU der Rückgang der Wähleranteile über den gesamten Kanton verteilt war.

Unter den grün-alternativen Kleinparteien konnte sich einzig die Gruppe "Frauen macht Politik" (FraP) mit zwei Sitzen in der Stadt Zürich behaupten. Die POCH und die SAP, welche bei den letzten Wahlen am Bündnis "GAPF" (Grüne Alternative, POCH, FraP) beteiligt gewesen waren, haben sich seither aufgelöst und gingen in die SP, die GP oder in die Alternative Liste auf. Diese Aufsplitterung erklärt unter anderem auch, warum die Alternative Liste Zürich 1991 (zusammen mit der Winterthurer Opposition WOP) nur noch 1,6% Wähleranteil und kein Mandat erreichte. Einzug ins Parlament konnte erstmals die AP mit zwei Sitzen halten; sie erzielte vor allem in den Bezirken Uster, Winterthur und Horgen gute Resultate. Wesentlich für die Sitzgewinne war, dass sie in den meisten Wahlkreisen eine Listenverbindung mit der NA, welche sich im Kanton Zürich noch nicht Schweizer Demokraten nannte, eingegangen war. Letztere verlor zwei von ihren sechs Sitzen. Die Stimmbeteiligung sank von 45,8% bei den letzten Wahlen auf 38,2%. Mit 36 Frauen (1987: 37) ist die weibliche Vertretung leicht zurückgegangen (20,6%). Bemerkenswert ist die Steigerung des Frauenanteils in der SP von 26,5% auf 34,9%.⁵

WAHLEN
DATUM: 19.01.1992
MATTHIAS RINDERKNECHT

Bei den Parlamentswahlen in Basel-Stadt gingen die **Sozialdemokraten mit fünf Sitzgewinnen** dank Listenverbindungen mit der POB, der Frauenliste und weiteren Gruppierungen und 3,4% Wähleranteilgewinn klar als Sieger hervor. Als zweite Siegergruppe etablierte sich die bisher wenig in Erscheinung getretene Frauenliste überraschend mit fünf Sitzen in Fraktionsstärke. Die Demokratisch-soziale Partei (DSP) hat sich zum dritten Mal in Grossratswahlen behaupten können und verzeichnete einen Mandatsgewinn (neu zehn Sitze). Hingegen konnte der **Schrumpfungsprozess der letzten POCH-Bastion** in der Schweiz auch bei diesen Wahlen nicht aufgehalten werden; die POB-Vertretung halbierte sich auf sechs Sitze. Auch die PdA verlor ein Mandat und ist nur noch mit einer einzigen Frau vertreten. Die Grünen insgesamt (Vertreter aus dem ehemaligen Grünen Bündnis und jene aus dem Fusionsprodukt Grüne Partei Basel-Stadt/Grüne Alternative Basel) haben zwei Sitze verloren (neu drei Sitze); die nach der Fusion ausgescherte "Neue Grüne Mitte" erreichte keinen Sitz. Von den bürgerlichen Parteien blieb die CVP konstant, die FDP und die Liberale Partei hingegen konnten je zwei Mandate hinzugewinnen und ihre Wähleranteile leicht verbessern. Der Landesring verlor auf einen Schlag fünf Sitze und damit auch die Fraktionsgrösse, während die Vereinigung Evangelischer Wählerinnen und Wähler nur einen Sitz verlor (neu sechs) und damit Fraktionsstärke behielt. Die rechtsnationalistische Unabhängige Volkspartei (UVP), Stadtbasler Sektion der Schweizer Demokraten, verlor zwei Sitze und über zwei Prozent Wähleranteil. (Der bisherige Name UVP der Stadtbasler Kantonssektion der SD wurde im April aufgehoben und der eidgenössischen Bezeichnung angepasst.) Die "Volksaktion gegen zu viele Ausländer und Asylanten in unserer Heimat" von Eric Weber war auch angetreten, hatte aber keinen Erfolg. Auch die kurz vor den Wahlen ins Leben gerufene Basler SVP hatte keinen Erfolg. Erstmals konnte hingegen die Auto-Partei mit drei Sitzen ins Basler Parlament einziehen. Insgesamt 1252 Kandidatinnen und Kandidaten stellten sich auf 24 Listen zur Wahl. Die Frauen konnten ihre Sitzzahl um drei auf 38 (29%) erhöhen. ⁶

WAHLEN
DATUM: 30.12.1992
MATTHIAS RINDERKNECHT

Bei den Gesamterneuerungswahlen für sechs Kantonalparlamente (BS, SG, SH, SZ, TG und UR) zeigte sich eine Fortsetzung der Tendenz des Vorjahres. Die **Parteien der Mitte konnten ihre Erosion nicht stoppen**, wobei wiederum die CVP mit 20 Sitzverlusten am stärksten betroffen war; allerdings ist ein Teil dieser Einbusse auf die Einführung des Proporzwahlrechtes in gewissen Urner Gemeinden zurückzuführen. Die FDP stoppte hingegen ihre leicht absteigende Tendenz und gewann drei Mandate hinzu. Bei der SP hielt der Aufwärtstrend mit sieben Sitzgewinnen an, wobei starke Unterschiede in den einzelnen Kantonen, auch in bezug auf die Wähleranteile, zu verzeichnen waren. Die Grünen wiederum mussten leichte Verluste hinnehmen, wobei die noch nicht in die GP integrierte POCH Basel über die Hälfte ihrer Sitze und ihres Wähleranteils verlor, ohne dass diese Verluste seitens der GP wieder aufgefangen worden wären. Die Auto-Partei verzeichnete im Berichtsjahr einerseits einen spektakulären Erfolg mit zwölf Sitzgewinnen im Kanton St. Gallen und zog erstmals in Basel ins Parlament ein, stagnierte jedoch andererseits in den übrigen Kantonen. Bezüglich der Wahlbeteiligung war keine einheitliche Tendenz auszumachen; Veränderungen bis zu 4% im Vergleich zu den letzten Wahlen kamen sowohl nach unten als auch nach oben vor. Einzig im Kanton Schaffhausen ist die langfristige Tendenz stetig absteigend. In sämtlichen kantonalen Parlamenten konnten die Frauen ihren Anteil verbessern. Von 684 in sechs Kantonen gewählten Parlamentsmitgliedern waren 117 (17,1%) Frauen. Spektakulär war die Zunahme des Frauenanteils im Parlament der Stadt Bern, in welchem die Frauen neu 42,5% der Sitze und damit gesamtschweizerisch den höchsten Anteil erreichten.

Kommunale Wahlen

Des **élections communales** se sont déroulées dans trois grandes villes suisses.

WAHLEN
DATUM: 23.03.1976
DANIEL SÜRI

A **Berne**, au niveau du législatif, les socialistes ont connu un recul important; l'AN et les POCH y accèdent pour la première fois, accompagnés d'une scission de gauche de l'AdI, Alternative démocratique. L'événement a cependant été créé par la décision de l'UDC de ne pas représenter Ruth Geiser-Im Obersteg, municipale sortante. On lui reprocha tout d'abord ses relations privées avec un autre membre, socialiste, de l'exécutif bernois, puis son incompétence professionnelle et son manque d'assiduité aux réunions du parti. Les commentateurs de presse indiquèrent d'autres motifs possibles: pressions radicales, vu l'entente PRD-UDC; difficultés d'être femme en politique, voire interventions de milieux de la construction, mécontents de la répartition des mandats effectués par la Directrice des travaux. Soutenue par un

comité d'action et bénéficiant des avantages de la proportionnelle, Ruth Geiser parvint toutefois à conserver son siège, au détriment des radicaux.

A **Bienne**, compte tenu des tendances libérales-socialistes de l'Entente biennoise hors parti, la gauche a sensiblement progressé. Elle obtient en effet la majorité du Conseil municipal, ainsi que sa présidence; elle dispose en outre de 35 mandats sur 60 au Conseil communal.

En ville de **Saint-Gall**, les grandes formations politiques (PDC, PRD, PS, AdI) ont consolidé leur hégémonie, alors que les républicains (orthodoxes et dissidents) disparaissent. Une seule petite formation conserve un siège, l'Action politique Pro Saint-Gall.⁷

Eidgenössische Wahlen

WAHLEN
DATUM: 23.10.1983
CLAUDE LONGCHAMP

L'apparition des femmes sur l'avant-scène électorale a généralement pris des allures d'indépendance. Quantitativement, la quote-part de leur présence moyenne sur l'ensemble des listes s'est de nouveau accrue pour atteindre un quart des candidatures (1979: 18.4%). Les POCH furent la seule formation qui a adopté un équilibre entre les deux sexes dans ses candidatures sur le plan national. Les candidatures féminines des trois partis bourgeois et gouvernementaux ont été relativement rares. - A l'exception de Neuchâtel, où le PDC n'a présenté aucun candidat, les grands partis ont établi une liste dans tous les cantons connaissant l'élection au système proportionnel, tandis que l'UDC, l'AdI et l'extrême droite ont tenté leur chance dans environ la moitié de ces cantons.⁸

WAHLEN
DATUM: 23.10.1983
CLAUDE LONGCHAMP

Les partis gouvernementaux ont avant tout mis l'accent sur leurs choix fondamentaux: dans leurs publications, les radicaux ont fait l'apologie de l'épargne et de la responsabilité individuelle au sein de l'Etat social, largement développé; ils ont aussi engagé une polémique contre la gauche revendicatrice. De leur côté, les socialistes ont dénoncé, derrière la formule radicale, la volonté de réduire les prestations sociales et ils ont engagé la controverse sur la nécessité de maintenir l'influence de l'Etat; ils ont, de surcroît, diagnostiqué d'autres problèmes d'actualité: la sécurité de l'emploi dans un environnement favorable a dominé le programme des objectifs à la fois rouges et verts. En insistant sur la famille, le PDC a prôné le maintien des valeurs traditionnelles et s'est déclaré partisan d'une péréquation entre les extrêmes. Enfin, l'UDC a demandé au gouvernement d'agir concrètement plutôt que de se perdre dans des théories complexes. Dans les groupements d'opposition, on a remarqué des développements classiques et d'autres plus inédits. En effet, la droite nationaliste mit une fois de plus l'accent sur son combat contre la politique gouvernementale à l'égard des étrangers et des réfugiés, tandis que l'AdI a dénoncé, par la voix de ses ténors, l'arbitraire de certaines grandes structures. Chez les partis verts, les idées non conformistes ont prévalu dans maints domaines, alors que les POCH ont tenté de jouer un rôle de leader parmi les mouvements alternatifs avec une initiative visant à suspendre la construction des autoroutes.⁹

WAHLEN
DATUM: 18.10.1987
KATRIN HOLENSTEIN

Im Anschluss an den **Wahlerfolg der Grünen Partei**, die mit 9 Abgeordneten Fraktionsstärke erreichte, stellte sich die Frage, wie sich die Grünen und die Gruppierungen links der SP **organisieren** würden. Die GPS begrüßte zwar eine Zusammenarbeit, lehnte hingegen eine Fraktionsgemeinschaft mit anderen grünen Kräften ab. Die von der POCH angestrebte Fraktion mit dem PSA, der PdA und dem Grünen Bündnis scheiterte. Nachdem sich Werner Carobbio (psa, TI) nach einigem Zögern entschieden hatte, der SP-Fraktion beizutreten, und Hanspeter Thür (gbs, AG) keine Gemeinschaft mit dem PdA-Vertreter Spielmann (GE) eingehen wollte, blieben nur noch vier Abgeordnete, was zur Bildung einer Fraktion nicht reicht.¹⁰

WAHLEN
DATUM: 20.10.1991
MATTHIAS RINDERKNECHT

Die **FDP blieb** trotz ihren Verlusten **stärkste Partei** und sprach als einzige mehr als 20% der Wählenden an. Die SP rückte mit einem gemessen am Wähleranteil knappen Vorsprung, jedoch mit deutlich mehr Sitzen als die CVP auf die zweite Position vor; vierte Partei blieb die SVP. Seit Bestehen der Zauberformel haben alle vier im Bundesrat vertretenen Parteien zusammen und auch einzeln erstmals keine Sitze gewinnen können. 146 der 200 Nationalrätinnen und Nationalräte gehören einer dieser vier Parteien an; zusammen erhielten sie 79% der Stimmen. An fünfter Stelle rangiert die GP mit 6,1% und neu 14 Sitzen. Gemessen am Wähleranteil folgen darauf die AP und die SD. Mit lediglich 3% Wähleranteil erreichte die auf wenige Kantone beschränkte LP zehn Sitze. Die im Parlament eine Fraktionsgemeinschaft bildenden LdU und EVP erzielten 2,8% resp. 1,9% der Stimmen und 5 resp. 3 Sitze. Erstmals in der Bundesversammlung vertreten ist die EDU, welche gesamtschweizerisch auf einen Stimmenanteil von 1% kam. Nicht mehr im Nationalrat vertreten sind hingegen die POCH; die Grün-Alternativen sind es nur noch dank der FraP (ZH). Ihre Kandidatinnen und Kandidaten waren teilweise von der SP, teilweise von der GP aufgenommen worden. Hingegen konnte die PdA in der Waadt mit dem Kantonalpräsidenten Zisyadis einen zweiten Sitz ergattern. Nach politisch-ideologischen Lagern analysiert, haben sich die rot-grünen Kräfte etwa halten können, die politische Mitte ist weiter geschrumpft und das rechte, ausserhalb der Regierung politisierende Lager ist klar gestärkt aus den Wahlen hervorgegangen.

Durch **Zusammenschlüsse auf Fraktionsebene** haben sich die Sitzverteilungen im Nationalrat und die Wähleranteile noch leicht verändert; die Sozialdemokraten nahmen den Vertreter der PSU (TI), Werner Carobbio, und die FraP-Vertreterin Christine Goll (ZH) in ihre Reihen auf, womit sie zusammen 19,1% Anteil erhalten. Die ursprünglich vorgesehene Absprache einer Fraktionsgemeinschaft zwischen Vertretern und Vertreterinnen des links-grünen "DACH"-Bündnisses und der PdA kam, bedingt durch das schlechte Abschneiden der alternativen Linken, nicht zustande; die beiden Nationalräte der PdA blieben fraktionslos. Der einzige Gewählte der EDU, Werner Scherrer (BE), verblieb auch ausserhalb der Fraktionen. Die CVP nahm den Vertreter der unabhängigen Christlichsozialen Partei des Kantons Freiburg, Hugo Fasel, auf (37 Mandate, 18,6%). Der LdU bildete wie bisher zusammen mit der EVP und dem parteilosen Herbert Maeder (AR) eine neunköpfige Fraktion (5%). Die SD schliesslich schlossen ein Zweckbündnis mit der Lega dei Ticinesi (7 Mandate).¹¹

WAHLEN
DATUM: 20.10.1991
MATTHIAS RINDERKNECHT

Der Rechtsrutsch machte sich auch in den beiden Basler Halbkantonen bemerkbar. Im **Baselbiet** gewannen die SD einen Sitz zulasten der CVP; diese gewann wiederum in **Baselstadt** den Sitz des früheren POCH-Vertreters. Unter den bürgerlichen Parteien waren wähleranteilmässig in beiden Halbkantonen die Freisinnigen jene, die am meisten zulegen konnten.¹²

Aussenpolitik

Aussenpolitik

Déjà fortement ébranlé en 1980, **le climat international en général et les relations Est-Ouest en particulier n'ont pas cessé de se détériorer au cours de l'année 1981**. La crise polonaise n'aura été en définitive qu'un épisode dans ce processus de dégradation. Le durcissement de la nouvelle administration américaine à l'égard de l'Union soviétique (URSS), la relance de la course aux armements classiques et surtout nucléaires ainsi que l'intervention plus marquée des grandes puissances en dehors de leurs sphères traditionnelles d'influence ont constitué les facteurs principaux de cette recrudescence des tensions. Opposés à cette escalade, des mouvements pacifistes se sont affirmés un peu partout et notamment en Suisse. A l'appel d'organisations antimilitaristes, antinucléaires, pacifistes, tiersmondistes et de gauche, plus de 30'000 personnes ont manifesté à Berne en faveur d'un désarmement immédiat au niveau mondial et d'une Europe dénucléarisée. La foule rassemblée à cette occasion regroupait certes des gens aux aspirations diverses, mais qui avaient malgré tout un certain nombre de préoccupations communes. D'abord la peur du déclenchement d'une guerre atomique et peut-être aussi un sentiment d'exaspération devant la démesure, l'iniquité, voire l'absurdité à laquelle les relations entre Etats ont abouti.

Ces événements ont évidemment eu des répercussions sur le plan intérieur. C'est ainsi qu'à gauche comme à droite, chez les militaires comme chez les antimilitaristes, **on**

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 31.12.1981
JEAN-FRÉDÉRIC GERBER

s'est interrogé sur les vertus de la neutralité qui, avec le respect du droit dans les relations internationales, forment les deux grands piliers des principes de la politique étrangère helvétique. Lors de la présentation d'une esquisse de leurs programmes politiques, radicaux et socialistes **ont remis en question, chacun à leur façon, la politique officielle en matière de neutralité**. Pour le PRD, renoncer en partie à cette dernière est un problème qui mérite aujourd'hui d'être discuté. Les théoriciens du parti ont élaboré une série de thèses, dites «thèses du Rigi», et qui n'excluent pas l'adhésion de la Suisse à la Communauté économique européenne (CEE). De son côté, le PSS a souligné l'importance d'une redéfinition de notre politique de neutralité. Elle devrait se démarquer d'une manière égale de l'Est comme de l'Ouest. Les milieux proches des pacifistes et de certaines formations de gauche se sont élevés contre un ajustement par trop unilatéral de la diplomatie helvétique sur les positions arrêtées par le bloc occidental. Les manifestants réunis devant le Palais fédéral ont dénoncé dans une résolution l'intégration progressive de la Suisse à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Ils ont exigé du Conseil fédéral une politique étrangère plus «solidaire» et plus «indépendante des deux blocs». Ces diverses réactions vont peut-être inciter nos autorités à ouvrir un débat de fond sur ce thème. Celui-ci pourrait s'engager plus tôt que prévu puisque en 1982, le projet d'adhésion à l'Organisation des Nations Unies (ONU) va entrer dans sa phase parlementaire. D'ores et déjà des spécialistes estiment que la devise traditionnelle «neutralité et solidarité» et dépassée, tout comme les attributs de neutralité «dynamique» ou solidarité «active», auxquels semble adhérer sans réserve notre ministre du DFAE. On peut se demander en effet si à l'avenir la Suisse aura encore les moyens d'assurer totalement son indépendance, compte tenu du fait qu'une défense nationale à la mesure de nos ambitions pourrait dépasser nos possibilités financières. Certains stratèges ne seraient pas défavorables à l'idée d'un rapprochement avec l'OTAN. D'autre part, la controverse qui s'est ouverte à propos de notre aide publique au développement montre à l'évidence qu'il est politiquement difficile de concilier intérêts économiques et aide aux pays les plus démunis. Voir aussi l'interpellation (Ip. 81.385) au Conseil national du groupe PdT/PSA/POCH en faveur du désarmement et de la paix.¹³

Beziehungen zu internationalen Organisationen

Présentée par certains comme le «scrutin du siècle» la **votation populaire du 16 mars sur l'adhésion de notre pays à l'Organisation des Nations Unies (ONU)** a surpris la quasi-unanimité des observateurs – compare avec les sondages de 1985 – par la netteté avec laquelle le peuple et les cantons suisses ont repoussé ce projet. C'est en effet par une majorité de trois contre un que le souverain a signifié sa volonté de conserver ses distances face au «machin».

Le Conseil fédéral, ainsi qu'une large frange des parlementaires fédéraux, s'étaient pourtant durant les mois précédents fort activement engagés dans la campagne en faveur de l'adhésion, soutenus en cela par d'anciens conseillers fédéraux à la personnalité marquante tels G.-A. Chevallaz, P. Graber ou R. Friedrich. Au sein des partis politiques toutefois, les nombreuses divergences de vues observées entre certaines sections cantonales et le niveau national, au PDC et au PRD notamment, laissaient entrevoir la probabilité d'un échec. Ainsi, si le PRD, le PDC, le PSS, l'AdI, le PST et les POCH avaient tous recommandé le oui, pas moins de dix-huit sections cantonales radicales et douze démocrates-chrétiennes s'étaient elles prononcées pour le non. Seul parti gouvernemental à avoir pris officiellement position contre l'adhésion de notre pays à l'ONU, l'UDC a été suivie en cela par le PEP, le PLS, l'AN et le Parti républicain, alors que le PSO avait recommandé de voter blanc. Du côté des associations, l'USS, à l'image de tous les syndicats, a soutenu le projet du Conseil fédéral, comme d'ailleurs toutes les principales œuvres d'entraide. A l'opposé, l'Union suisse des arts et métiers s'est prononcée pour le non. L'Union suisse des paysans, l'Union suisse du commerce et de l'industrie, ainsi que l'Union centrale des organisations patronales, n'ont quant à elles pas voulu prendre position. Un hebdomadaire dominical a accusé en 1987 le Conseil fédéral d'avoir clandestinement versé plus de CHF 70'000 à des organisations militant en faveur de l'entrée de la Suisse à l'ONU. La Délégation des finances du parlement a confirmé ces accusations et a estimé que le Conseil fédéral avait adopté une attitude partielle durant la campagne

Les semaines précédant le week-end de la votation ont été marquées par **d'incessants et vifs échanges d'arguments en faveur ou en défaveur d'une éventuelle adhésion**, largement diffusés dans le grand public par les médias. Les partisans de l'entrée de la Suisse aux Nations Unies ont principalement appuyé leur argumentation sur le fait que l'adhésion constituerait un acte de solidarité internationale et que notre pays ne

pouvait plus se permettre d'être absente du seul forum universel qui traite de tous les grands problèmes de l'humanité comme la paix, la coopération ou les droits de l'homme. Parmi les autres motifs avancés, le renforcement de la neutralité helvétique par une telle adhésion s'est avéré comme le point central du débat. Aux partisans convaincus d'une telle tournure future des choses, les opposants ont répliqué eux que notre neutralité, justement, serait fortement compromise du fait que la Suisse serait contrainte tôt ou tard à prendre des sanctions politiques et économiques décidées par le Conseil de sécurité. Ceux-ci ont ajouté en outre que si l'ONU décrétait un jour des sanctions militaires contre un Etat, la Suisse ne pourrait refuser de mettre des forces armées à sa disposition. Présentée comme une organisation coûteuse et sans résultat tangible, l'ONU était également considérée par une partie de ses détracteurs comme inutile, surtout pour la Suisse, qui, de par ses multiples activités dans plus de cinquante organisations internationales spécialisées, traitait déjà des véritables problèmes.

Des arguments qui auront finalement réussi à faire pencher la balance, comme le laissaient déjà présager deux sondages publiés quelques semaines avant la votation. Le premier estimait à 31 pourcent les personnes favorables à une adhésion contre 34 pourcent pour les opposants et 35 pourcent d'indécis. Une tendance confirmée par le second sondage qui faisait passer ces chiffres à respectivement 34 pourcent et 48 pourcent, 18 pourcent restant indécis.

Les résultats enregistrés le 16 mars ont cependant largement dépassé ces prévisions: non seulement 75.7 pourcent des votants ont rejeté le principe d'une adhésion à l'ONU, mais les cantons également ont fait preuve eux aussi d'une belle unanimité: dans douze d'entre eux en effet, le verdict négatif a dépassé 80 pourcent des voix, le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures se signalant par la plus forte majorité de rejetants (89.3 %). Le canton du Jura a été le moins défavorable à une entrée à l'ONU avec 59.8 pourcent de rejetants tout de même. La participation au scrutin a atteint le niveau inhabituellement haut de 50.7 pourcent, signe de l'importance accordée à la votation par le souverain.

L'analyse Vox réalisée à l'issue de ce scrutin a démontré que ce fort taux de participation avait joué un rôle essentiel dans le rejet massif du projet du Conseil fédéral, les citoyens qui n'affichent pas de sympathies politiques affirmées ayant voté à 86 pourcent contre l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Mais également tant les démocrates-chrétiens que les radicaux ou les démocrates du centre, pour ce qui est des partis gouvernementaux, ont massivement déposé un non dans l'urne, alors qu'une faible majorité socialiste s'est prononcée pour le oui. Toujours selon cette analyse, il est apparu que plus la formation professionnelle était poussée, plus la sympathie affichée à l'égard de l'ONU était grande. Parmi les motifs qui ont influencé les citoyens dans leur décision, les coûts engendrés par l'adhésion, l'atteinte portée à la neutralité et la méfiance à l'égard de l'ONU ont prévalu. Cependant, 92 pourcent de ceux qui ont voté non ont émis l'avis que la Suisse pourrait mener une politique étrangère active en dehors de l'ONU, 71 pourcent estimant même que notre pays se devait d'entretenir autant que possible des contacts étendus avec les autres Etats et les institutions internationales. Ce sondage a également mis en lumière la baisse de confiance générale affichée par le peuple à l'égard du Conseil fédéral depuis une dizaine d'années. Depuis le début des années quatre-vingt en effet, une certaine méfiance envers le gouvernement fédéral et ses recommandations semble peu à peu s'installer chez les citoyens. En cas d'adhésion, la Suisse aurait dû verser une contribution annuelle équivalente au 1.12 pourcent du budget de l'ONU, soit moins de CHF 20 millions, alors qu'elle versait en 1986 CHF 170 millions déjà à ses organisations spécialisées

Cette **crise de confiance entre le peuple et l'autorité politique** n'a pourtant pas été reconnue comme telle par le Conseil fédéral au soir de la votation. Considérant que le verdict du souverain ne constituait pas un désaveu personnel, P. Aubert a déclaré que le refus du peuple suisse d'entrer à l'ONU n'empêcherait pas le gouvernement fédéral de poursuivre sa politique d'ouverture sur le monde, les fondements de notre politique étrangère n'ayant pas été mis en cause. Simplement, a précisé le chef du DFAE, le peuple suisse a-t-il estimé que les objectifs déterminés par notre neutralité, notre solidarité, notre universalité et notre disponibilité pourraient mieux être atteints en restant à l'écart de l'ONU qu'en y adhérant. Un avis généralement partagé par les partis politiques. Si le PRD et l'UDC ont affirmé que la Suisse devrait à l'avenir offrir ses bons offices dans une mesure accrue, le PDC a montré son inquiétude quant à pouvoir expliquer ce résultat à l'étranger. Pour les démocrates-chrétiens, ce vote a également apporté la preuve que la politique extérieure est intimement liée à la politique intérieure. Le PSS s'est quant à lui indigné de la netteté de ce refus, estimant que la Suisse avait manqué là une belle occasion de témoigner sa solidarité à l'unique parlement mondial. Les socialistes ont également exprimé leurs craintes de voir ce vote

engendrer des conséquences graves pour le commerce extérieur de la Suisse. Le «Comité d'opposition à l'entrée de la Suisse à l'ONU» a pour sa part estimé que ce résultat constituait une mise en garde pour les autorités fédérales contre des engagements sans cesse croissants. Il a en outre critiqué l'attitude du Conseil fédéral, coupable, selon lui, de s'être trop engagé en faveur de l'adhésion. A l'étranger, les réactions se sont parfois faites virulentes. Si les ambassades et gouvernements étrangers ont fait preuve d'une prudente réserve, la presse, d'Europe occidentale principalement, ne s'est pas fait faute de critiquer ouvertement ce refus. Le Conseil fédéral a immédiatement chargé nos ambassadeurs dans le monde entier d'expliquer à l'étranger les raisons de celui-ci et le fait que rien ne changerait véritablement dans la politique extérieure de la Suisse. Certaines craintes se sont faites jour au siège européen des Nations Unies à Genève quant à savoir si la cité lémanique se verrait à l'avenir pénalisée dans sa vocation internationale.

Votation du 16.03.1986

Participation: 50.71%
Oui: 511'713 (24.33%) / Cantons: 0
Non: 1'591'150 (75.67%) / Cantons: 23

Mots d'ordre:

- Oui: PDC (13*), PLR (20*), PES, AdI (2*), PST, POCH, PSS; USS, TravS, FSE
- Non: UDF, PEV (3*), PLS, MRS, DS, UDC (1*); USAM
- Liberté de vote: eco, UPS, USP

*Nombre de sections cantonales déviantes entre parenthèses ¹⁴

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 18.03.1980
REGINA ESCHER

MIGRIERT Trois interpellations urgentes concernant les conséquences de la crise afghane, à savoir celle de la commission des affaires étrangères du Conseil national (80.301), celle du groupe parlementaire PdT, PSA et POCH du même Conseil (80.309) et celle d'O. Guntern (pdc, VS) au Conseil des Etats (80.315), ont donné lieu à de vifs débats de politique étrangère aux Chambres fédérales. Tous les orateurs ont condamné l'invasion de l'Union soviétique, mais avec des nuances certaines. La gauche a insisté sur la nécessité de ne pas se borner à protester uniquement contre l'occupation de l'Afghanistan, mais encore contre l'exploitation d'autres pays dans le tiers monde notamment. La poursuite du dialogue avec l'URSS, dans le cadre de la Conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe, a été préconisée par la majorité des parlementaires, en particulier par le PRD et le PSS. Le porte-parole du groupe parlementaire indépendant et évangélique a déclaré, en revanche, qu'à ses yeux il était exclu que cette conférence aboutisse à des résultats fructueux. ¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.10.1980
REGINA ESCHER

L'invasion de l'Afghanistan par l'URSS a donné lieu à une protestation officielle du Conseil fédéral. Celui-ci constate, avec préoccupation, que l'Union soviétique aurait violé des principes fondamentaux du droit des gens, notamment l'interdiction de recourir à la force. Comparativement à 1968, année où les troupes soviétiques étaient entrées en Tchécoslovaquie, l'indignation du peuple suisse n'a pas dépassé certaines limites. Il est vraisemblable que la grande distance qui nous sépare de ce pays a atténué le sentiment d'une menace directe. La réaction de l'opinion publique a été, toutefois, assez nette pour amener la grande puissance qu'est l'URSS à protester contre la «campagne antisoviétique», systématiquement menée par nos moyens de communication de masse. Selon les milieux officiels russes, celle-ci serait contraire à l'Acte final d'Helsinki. Le DFAE a rejeté cette protestation : les accords d'Helsinki ne sauraient être interprétés dans le sens d'une restriction de la liberté de presse; le droit international ne demande pas qu'un pays neutre n'exprime pas son opinion; en plus, dans une démocratie libérale, le gouvernement ne peut donner des ordres à la presse.

Trois interpellations urgentes concernant les conséquences de la crise afghane, à savoir celle de la commission des affaires étrangères du Conseil national (Ip.u. 80.301), celle du groupe parlementaire PdT, PSA et POCH du même Conseil (Ip.u. 80.309) et celle d'O. Guntern (pdc, VS) au Conseil des Etats (Ip.u. 80.315), ont donné lieu à de vifs débats de politique étrangère aux Chambres fédérales. Tous les orateurs ont condamné l'invasion de l'Union soviétique, mais avec des nuances certaines. La gauche a insisté

sur la nécessité de ne pas se borner à protester uniquement contre l'occupation de l'Afghanistan, mais encore contre l'exploitation d'autres pays dans le tiers monde notamment. La poursuite du dialogue avec l'URSS, dans le cadre de la Conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe, a été préconisée par la majorité des parlementaires, en particulier par le PRD et le PSS. Le porte-parole du groupe parlementaire indépendant et évangélique a déclaré, en revanche, qu'à ses yeux il était exclu que cette conférence aboutisse à des résultats fructueux.

La politique de **neutralité de la Suisse** lui interdit de participer au **boycottage économique de l'URSS** par les pays occidentaux. Le Conseil fédéral a, toutefois, recommandé aux entreprises suisses de ne pas aller au-delà du courant normal des échanges commerciaux avec ce pays. La Suisse ne s'est pas jointe non plus aux Etats qui ont interdit à leurs athlètes de participer aux Jeux olympiques d'été à Moscou. De même, il n'y a pas eu, comme le souhaitaient les partis bourgeois, de recommandation à nos sportifs de s'abstenir d'aller à Moscou en guise de protestation. Le Conseil fédéral a été d'avis qu'il ne convenait pas de mélanger le sport et la politique.

L'annulation du voyage que le conseiller fédéral **Aubert** devait faire à **Moscou** est une conséquence directe de l'invasion soviétique en Afghanistan. Cette visite aurait dû avoir lieu en raison de l'universalité des relations extérieures qu'entretient la Suisse. En 1979, notre ministre des affaires étrangères avait visité l'Afrique et les Etats-Unis. Dès lors, un voyage à Moscou s'imposait. Une visite diplomatique dans un pays ne signifie pourtant nullement que l'on approuve sa politique. Si le conseiller fédéral Aubert a tout de même renoncé à son projet, c'est qu'il s'est rendu compte que le but de sa visite en URSS serait mal interprété par les milieux bourgeois, en raison de l'invasion de l'Afghanistan.

La crainte d'une autre intervention militaire de l'URSS transparaît dans la plupart des commentaires sur **les événements de Pologne**. Une répression violente contre les grèves dans ce pays du bloc de l'Est constituerait une menace pour la paix mondiale. L'USS s'est solidarisée avec les travailleurs polonais dans leur lutte sociale. De leur côté, les milieux bourgeois ont aussi exprimé leur sympathie envers les grévistes polonais. Sur ces entrefaites, le PSS a publié un communiqué qualifiant d'hypocrites ceux qui approuvent la grève dans un pays communiste, tandis qu'ils cherchent à torpiller, par tous les moyens, la démocratie économique dans leur propre pays.¹⁶

Entwicklungspolitik

MIGRIERT La proposition du Conseil fédéral de transformer en un don les deux crédits octroyés en 1967 et 1971 à l'IDA a soulevé quelques remous. Il s'agit d'une somme totale de 180 millions de francs. Il y a quatre ans, en effet, le peuple avait refusé un prêt à cette organisation. Le Conseil fédéral est d'avis que ce projet est défendable même dans l'optique du refus populaire, car la politique de l'IDA s'est améliorée depuis 1976. Cette organisation soutient aujourd'hui surtout les pays les plus pauvres, ce qui correspond exactement à la politique de développement suivie par notre pays. De surcroît, on comprend de moins en moins à l'étranger la retenue dont fait preuve la Suisse. Continuer à rester à l'écart implique, pour notre pays, un réel danger d'isolement sur le plan international. Aux Chambres fédérales, il n'y a guère eu d'opposition à la renonciation au remboursement des prêts. En revanche, la discussion a été nourrie lorsqu'il a fallu décider de soumettre l'arrêté fédéral en question au référendum facultatif avec risque, le cas échéant, d'un rejet en votation populaire. Pour respecter le résultat du scrutin de 1976, les deux chambres ont finalement accepté la clause du référendum facultatif. Les adversaires de la transformation des prêts en dons, à savoir l'Action nationale, les républicains et le POCH, ont cependant renoncé à recourir au référendum.

(c.f. aussi: Débat en 1979 concernant les prêts à l'IDA ici et ici)¹⁷

On constate généralement que la Suisse s'efforce de mieux intégrer son **aide au développement** dans un programme international. Cela s'est concrétisé par une déclaration de l'observateur de la Suisse lors de l'assemblée générale de l'ONU, consacrée à la troisième décennie de développement. Il a dit que notre pays se sentait solidaire de la stratégie de développement adoptée pour les années quatre-vingt et garderait ses objectifs en vue.

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBECHLUSS
DATUM: 09.10.1980
REGINA ESCHER

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.12.1980
REGINA ESCHER

La proposition du Conseil fédéral de **transformer en un don les deux crédits octroyés en 1967 et 1971 à l'IDA** a soulevé quelques remous. Il s'agit d'une somme totale de 180 millions de francs. Il y a quatre ans, en effet, le peuple avait refusé un prêt à cette organisation. Le Conseil fédéral est d'avis que ce projet est défendable même dans l'optique du refus populaire, car la politique de l'IDA s'est améliorée depuis 1976. Cette organisation soutient aujourd'hui surtout les pays les plus pauvres, ce qui correspond exactement à la politique de développement suivie par notre pays. De surcroît, on comprend de moins en moins à l'étranger la retenue dont fait preuve la Suisse. Continuer à rester à l'écart implique, pour notre pays, un réel danger d'isolement sur le plan international. Aux Chambres fédérales, il n'y a guère eu d'opposition à la renonciation au remboursement des prêts. En revanche, la discussion a été nourrie lorsqu'il a fallu décider de soumettre l'arrêté fédéral en question au référendum facultatif avec risque, le cas échéant, d'un rejet en votation populaire. Pour respecter le résultat du scrutin de 1976, les deux chambres ont finalement accepté la clause du référendum facultatif. Les adversaires de la transformation des prêts en dons, à savoir l'Action nationale, les républicains et le POCH, ont cependant renoncé à recourir au référendum.

(c.f. aussi: Débat en 1979 concernant les prêts à l'IDA ici et ici)

En 1980, le Conseil fédéral a demandé au parlement le **crédit de programme le plus élevé qui ait été jamais requis pour la coopération technique et l'aide financière** : 1.65 milliards de francs répartis sur trois ans. On atteindra ainsi en 1982 l'objectif fixé dans les Grandes lignes de la politique gouvernementale et qui consiste à porter l'aide publique au développement à 0.31 pourcent du produit national brut (PNB). On s'approchera de cette façon de la moyenne des pays de l'OCDE en 1985 (0.35% du PNB). Le parlement a accepté ce crédit de programme à une forte majorité. Compte tenu de la situation du tiers monde qui se détériore sans cesse, il semble que les représentants du peuple admettent la nécessité d'une participation accrue de la Suisse au transfert des ressources Nord-Sud. Au Conseil national, ni la proposition de renvoi de l'Action nationale ni celle de la réduction du crédit présentée par l'UDC n'ont eu grand succès. La chambre haute repousse une proposition de la minorité de sa commission ad hoc, visant à étendre la durée du crédit de programme. La discussion a montré que le projet du Conseil fédéral met l'accent, plus que par le passé, sur l'aide bilatérale au développement. Le conseiller national Renschler (ps, ZH) a salué cette restructuration. Toutefois, il a tenu à souligner que l'aide directe est non seulement mieux contrôlable et plus efficace, mais exige encore un personnel plus nombreux. A. Gautier (pl, GE) a mis en garde contre une diminution massive de l'aide multilatérale: elle seule permet, en effet, à la Suisse de participer à de grands projets et de profiter des connaissances des spécialistes des organisations internationales. De surcroît, l'aide multilatérale contribue à améliorer les relations avec les autres pays industrialisés, qui comprendraient mal que la Suisse se tienne à l'écart de projets communs. A peine accrus, les moyens financiers affectés à l'aide au développement doivent être diminués de 10 pourcent au titre de la réduction générale des prestations de la Confédération en 1981.

En 1980, la Suisse a organisé des **campagnes en faveur des réfugiés** au Pakistan, en Thaïlande et en Somalie. Cette aide humanitaire apportée aux pays, qui servent de première terre d'asile à ces réfugiés, ainsi que les secours portés immédiatement aux sinistrés des tremblements de terre d'Algérie et d'Italie du Sud ont constitué l'essentiel de l'activité du corps suisse d'aide en cas de catastrophe. Tout comme en 1979, 3'000 nouveaux réfugiés d'Indochine ont été accueillis dans notre pays en 1980. Le choix s'est d'abord porté sur des réfugiés handicapés dont la plupart des autres pays d'asile ne voulaient pas. La politique suisse en matière d'asile a maintenant une base légale, puisque la nouvelle loi fédérale sur l'asile, adoptée en 1979, a été mise en vigueur par le Conseil fédéral le premier janvier 1980, le délai référendaire étant écoulé.

Le DFAE continue à appuyer les efforts consentis en vue d'aboutir à une **convention internationale contre la torture**. Les milieux intéressés discutent de l'opportunité d'insérer dans un protocole additionnel facultatif une proposition provenant de la Suisse et qui contient des dispositions relativement sévères. Un projet y relatif a été soumis, pour avis, à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

(c.f. aussi: Le débat en 1977 sur la création d'une Convention pour la protection des prisonniers politiques et la pratique de la torture et en 1979 sur les droits de l'homme)¹⁸

Les débats que suscite depuis plusieurs années l'**aide au développement ont connu de nouveaux rebondissements** en 1981. Une discussion très vivace s'est en effet ouverte sur ce thème, animée principalement par les milieux proches de l'économie privée et les tiersmondistes. Si les premiers voient dans la coopération helvétique un moyen de stimuler avant tout nos exportations, les seconds, en revanche, sont partisans d'une autre forme de développement qui devrait favoriser la libération des pays pauvres de toutes les oppressions. La controverse a parfois été si âpre, les arguments avancés souvent si dogmatiques que les discussions ont abouti dans une impasse. D'autres courants sont également responsables de cette situation. Qu'ils proviennent des défenseurs d'une Suisse repliée sur elle-même ou des milieux chrétiens pour qui l'aide au développement devrait se limiter exclusivement à des projets humanitaires, eux aussi, à leur manière, ont contribué à semer le doute dans les esprits.

Face à ces critiques multiples, nos autorités ont «louvoyé», cherchant plus à concilier qu'à adopter une stratégie à la mesure des difficultés. Et pourtant, notre aide publique au développement (APD), malgré les efforts consentis, demeure toujours parmi les plus modestes. Elle ne représentait en 1980 que 0.24 pourcent de notre produit national brut (PNB). Durant la même période, les flux nets des capitaux suisses vers le tiers monde auraient été dix fois plus élevés (2.4 % du PNB). L'APD ne correspondait donc qu'aux dix pour cent des flux totaux des capitaux suisses en direction du tiers monde, alors que pour les 17 pays industrialisés membres du Comité d'aide au développement (CAD), Suisse comprise, elle était en moyenne de 36 pourcent. Il est vrai que notre pays arrivait en tête pour ce qui est des dons des organismes privés bénévoles. Voir les données publiées à ce sujet par le service de presse de l'OCDE en juin 1981.

L'objectif fixé dans le plan financier pour la législature en cours prévoit certes une augmentation substantielle des sommes allouées aux différents crédits cadre que comprend l'APD. En pourcentage du PNB, ces montants devraient représenter, selon les estimations du Conseil fédéral, 0.27 pourcent en 1981, 0.31 pourcent en 1982 et 1983.

Mais compte tenu des mesures financières prises au titre des réductions linéaires et des compressions budgétaires, le but que s'est assigné le Conseil fédéral – porter d'ici 1982 la contribution de la Confédération à un montant correspondant au 0.31 pourcent du PNB – ne sera vraisemblablement pas atteint. Il est encore en deçà de la moyenne des autres pays industrialisés (0.37 % en 1980) et fort éloigné de l'objectif de 0.7 pourcent fixé dans le programme de l'ONU pour les années 1970 et 1980 et auquel la Suisse s'est associée. Pour sortir de ce que d'aucuns n'ont pas craint de qualifier de «montée de la confusion des idées au sujet de la coopération Suisse-tiers monde», des voix, bien timides encore, se sont efforcées de clarifier les enjeux et de dégager des idées forces autour desquelles un véritable dialogue Nord-Sud pourrait enfin être instauré.

Un nouveau front de polémique s'est donc ouvert en 1981. Diverses personnalités, liées ou non aux milieux des affaires, ont contesté les méthodes et le travail accomplis à ce jour en matière de coopération technique et d'aide financière. Sur la sellette, la Direction de la **coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA)** et son projet de créer, en collaboration avec les grandes associations d'entraide, une nouvelle organisation (NO) de caractère mixte, publique et privée. Dotée d'un fonds de roulement de CHF un million, elle serait chargée d'exécuter pour le compte de l'Etat des projets que la DDA n'est plus capable de réaliser faute de personnel. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre des efforts visant à intensifier notre coopération bilatérale, puisque le parlement avait voté en 1980 le plus grand crédit jamais octroyé à l'aide au tiers monde.

Avant même sa fondation, les critiques n'ont pas épargné ce nouvel organisme. L'opposition la plus véhémement est venue notamment des milieux des bureaux d'ingénieurs-conseils qui craignaient visiblement que l'industrie soit moins sollicitée que par le passé dans les nouveaux projets. Plusieurs parlementaires, radicaux en général, ont également émis de sérieuses réserves. Ils se sont lancés dans une véritable campagne de dénigrement, estimant d'une part que la NO projetée n'était qu'un prétexte pour contourner le blocage du personnel fédéral et que d'autre part, en s'appuyant davantage sur les oeuvres d'entraide et l'économie privée, on pourrait parfaitement s'en passer. Longtemps différée en raison des réticences observées et de difficultés d'ordre juridique, elle devrait néanmoins voir le jour en 1982. La Confédération n'en sera pas membre; elle se contentera de lui allouer des subsides et de lui confier des projets – agricoles, forestiers et autres réalisations – bien déterminés.

En outre, réunis depuis mars en un «Gruppe Schweiz-Dritte Welt», des députés bourgeois ont formulé un certain nombre de revendications ayant trait à la diffusion d'une meilleure information, à une collaboration plus étroite entre l'économie, les responsables de l'aide au développement et l'Assemblée fédérale ainsi qu'à une

intensification de la discussion avec les autorités compétentes. Voir aussi interpellation (lp. 81.436) du groupe PRD au Conseil national sur le thème «quelle politique du développement?»

Ils se sont du reste inspirés en partie du contenu d'une motion (Mo. 80.910) déposée en 1980 déjà au Conseil des Etats par C. Schmid (pdc, AI). Elle demandait une modification de la loi sur la coopération et l'aide humanitaire de manière à ce que les programmes arrêtés soient soumis annuellement à l'approbation des Chambres. Le gouvernement a vivement réagi à ces propos. Il a déclaré en substance qu'une telle modification serait susceptible d'entraîner des retards considérables dans les prises de décision. Il serait néanmoins prêt à mieux informer à l'avenir les parlementaires sur ses activités dans ce domaine.

En définitive, la tentative des milieux d'affaires, par le biais du PRD, pour reprendre quelque peu le contrôle de la politique suisse de l'aide au développement et y voir conciliés aspects commerciaux et humanitaires, s'est soldée par un succès. Ils ont été en effet les principaux bénéficiaires du renouvellement partiel et de l'élargissement (de 15 à 17) du nombre de personnalités siégeant au sein de la Commission consultative pour la coopération internationale au développement. Le rôle de cette commission, présidée par E. Blunschy (pdc, SZ), est considérable. C'est elle qui est l'inspiratrice de la doctrine officielle de la coopération au développement. Doctrine qui se voulait progressiste puisque l'essentiel de l'aide suisse devait être acheminée vers les pays les plus défavorisés, dans le respect de leurs traditions artisanales et agricoles.

Le contentieux a resurgi lors des débats au parlement sur le budget 1982 de la Confédération. La **contribution publique de l'aide au développement** n'a en effet pas été épargnée par les mesures d'économie. Les Chambres ont accepté à une faible majorité de réduire de 18 pour cent les crédits octroyés à la coopération technique et à l'aide financière par rapport à ce qui avait été prévu dans le plan financier. Cette diminution résulte d'une première coupure de dix pour cent au titre des réductions linéaires et d'une seconde de huit pour cent consécutive aux compressions budgétaires. De nombreux orateurs sont intervenus en vain pour que l'on renonce à cette nouvelle amputation de huit pour cent ou qu'on la limite au moins à quatre pour cent.

L'Assemblée fédérale a tout de même ratifié une **série de projets d'aide au tiers monde dans le cadre des mesures de politique commerciale** (MCF 81.008). Il s'agit du financement d'un Fonds commun pour les produits de base, de la conclusion ou de la prorogation de deux accords particuliers pour le caoutchouc et le cacao ainsi que la prolongation pendant dix nouvelles années des préférences tarifaires pour les exportations industrielles des pays pauvres. La grande nouveauté réside dans l'établissement de ce Fonds commun pour la stabilisation des prix des matières premières. Son coût ne devrait pas dépasser CHF 19 millions. Ce montant servira à la fois au financement des stocks régulateurs, à la diversification et commercialisation des produits de base en provenance des pays en développement.

Parmi les crédits mixtes accordés au titre de l'aide à la balance des paiements, le plus controversé a été celui octroyé au Maroc. Une proposition de différer la conclusion du traité bilatéral a été rejetée. Voir sur ce sujet l'interpellation (lp. 81.389) du groupe PdT/PSA/POCH.

Enfin, les Chambres ont adopté deux accords spéciaux. L'un vise à l'octroi d'un prêt à la Turquie (MCF 80.085) et l'autre porte sur l'indemnisation des biens appartenant à des ressortissants suisses nationalisés par le Zaïre (MCF 80.082). En raison des régimes politiques au pouvoir dans ces deux pays, tous deux se sont heurtés à l'opposition des milieux de la gauche.

Le parlement a en outre approuvé un **nouveau crédit cadre** de CHF 360 millions destiné à la prolongation et à l'extension de **l'aide humanitaire** (MCF 81.037) fournie par la Suisse. S'étalant sur trois ans, il prendra la relève des 270 millions alloués en 1979 et qui seront totalement engagés au printemps 1982. La plus grande partie sera versée aux oeuvres d'entraide et aux organisations internationales (131 millions). Le reste sera réparti entre l'aide alimentaire (112 millions en produits laitiers et 51 millions en produits céréaliers), le financement du Corps suisse de volontaires en cas de catastrophes et la création d'une réserve en faveur des victimes particulièrement touchées par de grandes perturbations.

Enfin, les Chambres ont accepté un projet visant d'une part à regrouper les contributions régulières et complémentaires de la Confédération au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) (MCF 81.036) en une seule et d'autre part de la porter annuellement à 20 millions (12.5 millions auparavant).¹⁹

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Konjunkturlage- und politik

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 01.11.1982
HANS HIRTER

Die wenig dezidierte Haltung der bürgerlichen Parteien zeigte sich dann ebenfalls bei der **Parolenausgabe** zuhanden der **Volksabstimmung vom 28. November**. Die CVP überliess den Entscheid ihren Kantonalsektionen, wovon sich eine Minderheit für die Initiative aussprach (CVP-Sektionen für die Initiative: BE, SO, SH, TI, VD). Noch grössere Heterogenität herrschte beim Freisinn, setzten sich doch siebzehn Kantonalparteien für ein Nein zu Initiative und Gegenvorschlag ein, während die Gesamtpartei den Gegenvorschlag unterstützte (FdP-Sektionen mit doppeltem Nein: alle ausser BE, ZG, BS, GR, TI, VS, NE, JU). Bei der SVP votierten einige wichtige Sektionen ebenfalls für ein doppeltes Nein und stellten sich damit in Gegensatz zur Landesorganisation, welche den Gegenvorschlag befürwortete (SVP-Sektionen mit doppeltem Nein: ZH, BE, SZ, TI. Die Bündner SVP empfahl Zustimmung zur Initiative). Gegen jegliche Form der Preisüberwachung kämpften im weitem die Liberalen, die Republikaner, der Vorort und der Gewerbeverband. Für das Volksbegehren setzten sich neben den Konsumentenorganisationen die Linksparteien, der Landesring, die EVP, die NA und die Gewerkschaften ein.²⁰

Strukturpolitik

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 31.12.1978
HANS HIRTER

Immer mehr **Kantone versuchen, mit Wirtschaftsförderungsgesetzen die Errichtung neuer Betriebe auf ihrem Gebiet zu begünstigen**. In Neuenburg stimmte der Grosse Rat oppositionslos einem entsprechenden Gesetz zu. Mit dem Einverständnis der Landsgemeinde erhielt ebenfalls der Kanton Glarus ein Wirtschaftsförderungsgesetz. In Basel-Land reichte die durch die Betriebschliessung der Firestone in Pratteln aufgeschreckte Linke (SP und Gewerkschaften, bzw. POCH) gleich zwei Volksinitiativen für eine aktive staatliche Industrieansiedlungspolitik ein. Die Regierung handelte ebenfalls und legte dem Landrat einen eigenen Entwurf vor. Im Schaffhauser Parlament war man sich über die Notwendigkeit der kantonalen Wirtschaftsförderung zwar einig; da aber in verschiedenen Detailfragen keine Verständigung möglich war, scheiterte eine von freisinniger Seite eingebrachte Motion. Im Kanton Solothurn stand die 1977 eingereichte Wirtschaftsförderungsinitiative der POCH zur Debatte. Die Regierung und die Parlamentsmehrheit vertraten die Meinung, dass die bereits ergriffenen Sofortmassnahmen ausreichend seien und dass sich zudem einige Forderungen des Volksbegehrens (so zum Beispiel die Mitbestimmung der Arbeiter in staatlich unterstützten Betrieben) kontraproduktiv auf die Schaffung neuer Arbeitsplätze auswirken würden. Der Souverän lehnte die Initiative mit 13'896 Ja : 45'161 Nein deutlich ab.²¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 18.12.1987
HANS HIRTER

Förderungsmassnahmen für die Hotellerie und das Gastgewerbe werden in der Schweiz weniger als Hilfe an einen bestimmten Wirtschaftszweig, denn als regionalpolitisches Instrument betrachtet. Dies wurde besonders deutlich bei der Revision des **«Bundesgesetzes über die Förderung des Hotel- und Kurortkredites»** und einem dazugehörigen Finanzierungsbeschluss. Der Bundesrat verfolgte mit dieser Vorlage im wesentlichen drei Ziele: Die Aufstockung der Bundesdarlehen an die Schweizerische Gesellschaft für Hotelkredite (SGH) um CHF 80 Mio für die nächsten zehn Jahre, die zeitliche Erstreckung der Zinsverbilligungsmassnahmen sowie die Ausdehnung dieser Massnahmen auf gewisse Tourismusregionen, die nicht im Berggebiet liegen. Bereits im Rahmen des Vernehmlassungsverfahrens hatten der Vorort und vor allem der Arbeitgeberverband – nicht aber der Gewerbeverband – ordnungspolitische Einwände gegen die staatliche Subventionierung von privaten Unternehmen angemeldet. Diese Kritik – gepaart mit ökologischen Einwänden gegen die Tourismusförderung – wurde im Nationalrat auch von Vertretern des LdU, der POCH und der Grünen sowie einem Freisinnigen (Auer, BL) vorgebracht, ein Nichteintretensantrag Fierz (gp, BE) scheiterte jedoch mit 118:16 Stimmen deutlich. Für die Regierungsparteien überwogen die regionalpolitischen Argumente zugunsten der Vorlage, obwohl auch in ihren Voten Zweifel an der Systemkonformität und am Nutzen dieser Finanzbeihilfen für die Renovation von Beherbergungsbetrieben nicht zu überhören waren.²²

Wettbewerb

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 31.12.1980
HANS HIRTER

Der **Detailhandel** profitierte von der guten Konjunkturlage und steigerte seinen Umsatz real um zwei Prozent. Dies konnte aber nicht ausreichen, die Existenzängste der Kleinladenbesitzer zum Verschwinden zu bringen. Eine gewisse Verbesserung in ihrem Kampf mit den Discountgeschäften und den Grossverteilern erhoffen sie sich von der **Totalrevision des Bundesgesetzes** über den **unlautern Wettbewerb (UWG)**. Der vom Bundesrat in die Vernehmlassung gegebene Entwurf sieht insbesondere Massnahmen gegen – sogenannten Lockvogelpreise vor. Da eine allgemeine Festlegung von Minimalverkaufspreisen schon aus ordnungspolitischen Gründen kaum in Frage kommt, wird sich die Frage stellen, unter welchen Bedingungen jeweils ein Preis als Lockvogelpreis zu gelten hat. Die im Detaillistenverband zusammengeschlossenen Händler wurden aber auch selbst politisch aktiv und trugen wesentlich bei zum Zustandekommen der von der Republikanischen Bewegung lancierten **Volksinitiative gegen das Ladensterben**. Dem Gewerbeverband hingegen, dem auch die Detaillisten angehören, ist das als allgemeine Anregung formulierte Begehren mit seiner Forderung nach einem Bedarfsnachweis für Einkaufszentren und nach der Entflechtung von Grossbetrieben zu interventionistisch. Wie diese Volksinitiative ist auch die parlamentarische Initiative von Nationalrat Schärli (cvp, LU) in erster Linie gegen die beiden grössten Detailhändler, die als Konsumentengenossenschaften organisierten Migros und Coop, gerichtet. Der vorberatenden Nationalratskommission geht zwar die von Schärli geforderte Sondersteuer für Grossgenossenschaften zu weit, sie kündigte aber eine Motion an, mit der die Veränderung der Besteuerungsprinzipien für Genossenschaften angestrebt wird. Nach dem Willen einer knappen Kommissionsmehrheit sollen in Zukunft die Ausgaben für Vergünstigungen an Genossenschafter dem versteuerbaren Reingewinn zugeschlagen werden.²³

MOTION
DATUM: 17.12.1981
HANS HIRTER

Nachdem sich die Republikaner mit ihrer Volksinitiative «gegen das Ladensterben» der Anliegen der Kleinhändler erfolgreich angenommen hatten, wurden nun auch andere bürgerliche Parteien aktiver. Die FDP erarbeitete ein Konzept, welches das Heil der Detaillisten allerdings nicht in staatlicher Intervention, sondern in Selbsthilfe und Kooperation erblickt. Eine Verbesserung seiner Lage verspricht sich der gewerbliche Detailhandel von einer stärkeren Besteuerung der als Genossenschaften organisierten Grossverteiler. Der Nationalrat lehnte zwar die vom Gewerbevertreter Schärli (cvp, LU) eingebrachte Forderung nach einer Minimalsteuer für Grossgenossenschaften ab. In beiden Räten stimmte aber die bürgerliche Mehrheit einer von der zuständigen Nationalratskommission ausgearbeiteten **Motion zu**, worin die **Revision der Berechnungsgrundlagen** für den steuerbaren **Reinertrag der Genossenschaften** gefordert wird. Insbesondere sollten Zuwendungen der beiden Grossverteiler Migros und Coop an Institutionen im Bereich von Kultur und Freizeitgestaltung vollständig dem steuerbaren Ertrag zugeschlagen werden. Mit einem Postulat wird zudem angeregt, diese Subventionen auch noch durch die Begünstigten versteuern zu lassen. Das von Vertretern der SP und des Landesring vorgebrachte Gegenargument, dass die den Genossenschaften steuerlich gleichgestellten Kapitalgesellschaften derartige Leistungen als Werbeaufwand und ähnliches deklarieren und ebenfalls nicht voll versteuern, vermochte in den Räten ebensowenig zu überzeugen wie die Tatsache, dass die besonders erfolgreiche Migros-Genossenschaft bereits heute, gemessen am Umsatz, höhere Abgaben entrichtet als die Mehrzahl der andern Detailhandelsgesellschaften.²⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 27.09.1982
HANS HIRTER

Bei real leicht gesunkenen Umsätzen (-1.5%) hat der Konkurrenzkampf im **Detailhandel** eher zugenommen. **Gemäss den Ausführungen des Bundesrates** in seiner Botschaft zu der von den Republikanern 1980 eingereichten Volksinitiative «zur Sicherung der Versorgung mit lebensnotwendigen Gütern und gegen das Ladensterben», **ist die Versorgungslage** der Bevölkerung trotz des eingetretenen Strukturwandels **keineswegs kritisch**. Von den Gemeinden mit mehr als 500 Einwohnern verfügen nur zwanzig über kein eigenes Lebensmittelgeschäft. Massive interventionistische Massnahmen, wie etwa die geforderte Entflechtung der grossen Geschäftsketten und der Konsumgenossenschaften liessen sich daher nicht rechtfertigen (der Anteil des grössten Detailhändlers, der Migros, beläuft sich auf knapp 14%). Daneben gewährten aber bereits die bestehenden Gesetze Handhaben, um eine übermässige Expansion gewisser Detailhandelsgesellschaften zu bremsen. Die Landesregierung verwies dabei namentlich auf die Bestimmungen bezüglich der Raumplanung, der kartellähnlichen Organisationen und des unlauteren Wettbewerbs. Aus den angeführten Gründen

empfiehlt sie, das Volksbegehren abzulehnen und ihm keinen Gegenvorschlag gegenüberzustellen.

Eine freiwillige Vereinbarung im Detailhandel in Form einer «Charta des fairen Wettbewerbs», wie dies auch der Bundesrat begrüsst hätte, kam einstweilen nicht zustande, da man sich auf den Verzicht bestimmter Verkaufsformen (z.B. Lockvogelangebote, Rabatte) nicht einigen konnte.²⁵

Geld, Währung und Kredit

Banken

Ein herausragendes bankenpolitisches Thema bildete 1983 die Auseinandersetzung um das schweizerische Bankgeheimnis. Von der politischen Linken wurde betont, die besondere Ausgestaltung des Bankgeheimnisses begünstige die Steuerhinterziehung und wirke als Magnet für ausländisches Fluchtgeld. Die Lockerung des Bankgeheimnisses gegenüber den Steuerbehörden und die Verbesserung der internationalen Rechtshilfe in Steuersachen sind wesentliche Punkte der von der SPS 1979 eingereichten Bankeninitiative. Nach dem negativen Entscheid des Bundesrates vom Vorjahr **verwarf** nun **auch das eidgenössische Parlament die Volksinitiative**, ohne ihr einen Gegenvorschlag gegenüberzustellen. Neben den Sozialdemokraten setzte sich nur gerade die PdA/PSA/POCH-Fraktion für das Begehren ein. Als Hauptargumente der Gegner dienten einerseits der Schutz der Persönlichkeitssphäre in Vermögensangelegenheiten und andererseits der Wunsch, die Banken als wichtige Quelle des Wohlstandes der Schweiz in ihrer Handlungsfreiheit nicht zu sehr einzuschränken. Die bürgerlichen Sprecher unterstrichen das Vorhandensein von Mechanismen zur Selbstkontrolle der Banken bei der Entgegennahme von Fremdgeldern; eine zentrale Rolle spiele dabei die Vereinbarung über die Sorgfaltspflicht. Ein Vertreter der LdU/EVP-Fraktion stufte das Volksbegehren als Attacke gegen die liberale Wirtschaftsordnung ein. Votanten der SPS hoben hervor, dass die Initiative sich nicht gegen die Banken richte; deren Tätigkeit müsse aber ethischen und moralischen Kriterien standhalten. Die ungehemmte Annahme von «schmutzigen Geldern» habe das Ansehen der Schweiz im Ausland geschädigt.²⁶

Landwirtschaft

Tierhaltung, -versuche und -schutz

Bei den Beratungen über die **Volksinitiative «für die Abschaffung der Vivisektion»** folgten die eidgenössischen Räte dem Antrag des Bundesrates und sprachen sich mit grossem Mehr für eine ablehnende Empfehlung zuhanden des Souveräns aus. Anträge, welche dem Begehren eine verschärfende Revision des Tierschutzgesetzes als Gegenvorschlag zur Seite stellen wollten, wurden verworfen. Der Nationalrat überwies jedoch drei Postulate für strengere Vorschriften im Bereich der Tierversuche und namentlich für ein Klagerecht der Tierschutzorganisationen (85.377, 85.379 und 85.424). Im emotional geführten Abstimmungskampf wurde das von «Helvetia Nostra» lancierte Volksbegehren von einigen Tierschutzorganisationen sowie von den Grünen, LdU, NA und POCH unterstützt. Nach ihrer Ansicht drückte die Initiative in erster Linie ein tiefes Unbehagen gegenüber der zunehmenden Degradierung der Natur zum blossen Material aus und ausserdem das Verlangen, auf alternative Forschungsmethoden umzustellen. Die Gegner befürchteten volkswirtschaftlich und forschungspolitisch negative Auswirkungen. Ebenfalls für eine Ablehnung der Initiative sprach sich die «Ethikkommission» der Schweizerischen Akademie der medizinischen Wissenschaften und der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft aus. Ihrer Meinung nach würde ein Verbot von Tierversuchen ein unethisches Verhalten gegenüber Menschen bedingen. In der Volksabstimmung wurde die Initiative bei einer Stimmbeteiligung von 37 Prozent in sämtlichen Kantonen mit insgesamt 70.5 Prozent Nein-Stimmen abgelehnt. In vier Kantonen lag der Nein-Stimmen-Anteil über 80 Prozent; am stärksten verwarf das Wallis (88.5%), den höchsten Ja-Stimmen-Anteil wies Appenzell-Ausserrhodon aus (39.7%). Ländliche, französischsprachige und katholische Stände lehnten tendenziell stärker ab als verstädterte, deutschsprachige und protestantische. Nur einen Tag nach dem Urnengang lancierten Tierversuchsgegner aus der französischen und italienischen Schweiz eine neue Volksinitiative «zur Abschaffung der Tierversuche und der Vivisektion».

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 24.06.1983
REGINA ESCHER

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 02.07.1985
WERNER SEITZ

Abstimmung vom 01. Dezember 1985

Beteiligung: 38%

Ja: 459'358 (29.5%) / Stände: 0

Nein: 1'099'122 (70.5%) / Stände: 23

Parolen:

– Ja: GPS, LdU (4*), POCH, REP (1*), SD (3*)

– Nein: CVP, EDU, EVP, FDP, LPS, SPS (1*), SVP; eco, SAV, SBV, SGB, SGV, TravS, VSA

– Stimmfreigabe: PdA (2*)

*In Klammer Anzahl abweichender Kantonalsektionen ²⁷

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Energiepolitik

Bien qu'elle ait été conçue, à l'origine, comme une mesure d'économie d'énergie, l'adoption de l'heure d'été a surtout été préconisée en raison d'une meilleure adaptation, dans le domaine des transports notamment, aux horaires d'été des pays avoisinants du Sud et de l'Ouest. Contre la loi qui aurait permis au Conseil fédéral d'imposer l'heure d'été, les agriculteurs avaient lancé, l'an dernier, un **référendum**, car ils craignaient que ce changement d'heure soit néfaste à l'accomplissement des travaux agricoles ainsi qu'au rythme de vie. Se sont prononcés contre ce projet de loi (alors que de nombreux milieux ne l'avaient pas pris trop au sérieux), l'UDC, le Parti évangélique, l'extrême droite et l'Union suisse des paysans, ainsi que quelques sections cantonales du Parti radical et du PDC. Le **vote populaire révéla une faible majorité de non**. Conformément aux pronostics, les cantons ayant des relations étroites avec l'étranger ont approuvé cette loi.

Votation du 28 mai 1977

Participation: 49.01%

Oui: 886'376 (47.9%)

Non: 963'862 (52.1%)

Consignes de vote:

– Oui: PDC, PLR, AdI, PLS, PST

– Non: PEV, MRS, DS, UDC

– Liberté de vote: POCH, PSS ²⁸

Mis en chantier en 1980, le **nouvel article 24 octies de la Constitution** devait donner une large compétence aux autorités fédérales en matière de politique énergétique en prévoyant des directives concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie, des prescriptions-cadres destinées à inciter l'action cantonale en la matière et le développement de la recherche. Acceptée par le peuple au mois de février, mais n'ayant obtenu une majorité favorable que dans 11 cantons, cette disposition a finalement connu l'échec au terme d'une campagne animée.

Votation du 27 février 1983

Participation: 32.38%

Oui: 649'485 voix (50.9%) / Cantons: 11

Non: 626'047 voix (49.1%) / Cantons: 9 6/2

Mots d'ordre:

– Oui: PRD (8*), PDC (2*), UDC (2*), PLS (2*), PEV, DS, UPS, USP, USS, FSE

– Non: AdI, JS, PSA, MRS, USAM

– Liberté de vote: PS (16*), PST (3*),

* Recommandations différentes des partis cantonaux.

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 28.05.1978

HANS HIRTER

VOLKSINITIATIVE

DATUM: 27.02.1983

MAURICE SATINEAU

Le DFTCE estima qu'un tel article était nécessaire en raison de l'accroissement prévisible de la consommation nationale d'ici la fin du siècle et des incertitudes pesant sur l'évolution du marché des produits pétroliers. De plus, le DFTCE entendait ainsi combattre l'initiative pendante «pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement» qui prévoit notamment l'instauration d'un impôt sur l'énergie. A l'opposé, les milieux économiques et patronaux ont relevé que les directives prévues par la conception globale de l'énergie (CGE) ne nécessitaient pas un tel aménagement de la Constitution, compte tenu du bon fonctionnement du marché de l'énergie et de l'existence, en cas de crise, de la loi fédérale sur l'approvisionnement. Ces mêmes adversaires ont également souligné que le texte proposé allait à l'encontre de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons en centralisant fortement une compétence au niveau fédéral. Pour leur part, les POCH, la Fondation suisse pour l'énergie et de nombreux mouvements écologiques ont repoussé les mesures arrêtées en les jugeant trop peu contraignantes et particulièrement favorables à la promotion de l'énergie nucléaire.²⁹

Kernenergie

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 29.12.1975
FRANÇOIS DA POZZO

Auch in anderen Kantonen organisierten sich die Gegner des Atomkraftwerkbaues. So bildeten sich «Gewaltfreie Aktionen» gegen **die Projekte von Graben (BE) und Inwil (LU)**. Zwischen jener von Graben und dem bernischen Regierungsrat kam ein erstes Gespräch zustande. Mehrere der 1974 lancierten Volksinitiativen wurden eingereicht, für neue die Unterschriftensammlung aufgenommen. Im Kanton St. Gallen wurden Initiativen «gegen den unverantwortlichen Atomkraftwerkbau» sowie «für eine massvolle Energiepolitik» von Regierung und Parlament als bundesrechtswidrig und damit ungültig erklärt, was die POCH zur Einreichung einer staatsrechtlichen Beschwerde beim Bundesgericht veranlasste. Auf eidgenössischer Ebene lancierte ein überparteilicher Ausschuss die Initiative «zur Wahrung der Volksrechte und der Sicherheit beim Bau und Betrieb von Atomanlagen»: Voraussetzung zur Konzessionserteilung für Atomanlagen wären sowohl die Zustimmung der Stimmberechtigten von Standortgemeinde und angrenzenden Gemeinden, als auch der Stimmbürger jedes Kantons, dessen Gebiet nicht mehr als 30 km von der Anlage entfernt liegt. Eine der Gewaltfreie Aktion gegen das AKW Kaiseraugst (GAGAK) nahestehende Gruppierung kündigte zudem eine Petition an, in der ein vierjähriger Baustop für alle schweizerischen Kernkraftwerke verlangt wird. Die SP setzte sich für die Revision des Bundesgesetzes von 1959 über die friedliche Verwendung der Atomenergie und den Strahlenschutz (Atomgesetz) ein. Das EVED beauftragte darauf eine Expertenkommission mit der Ausarbeitung eines Vorentwurfs zu einem neuen Atomgesetz. Ungeachtet aller Widerstände erteilte der Bundesrat gegen Jahresende die erste Teilbaubewilligung für das Kernkraftwerk Leibstadt (AG).³⁰

BUNDESRAATSGESCHÄFT
DATUM: 20.05.1979
HANS HIRTER

Gegen den von der Bundesversammlung 1978 im Sinne eines informellen Gegenvorschlags zur Atomschutzinitiative verabschiedeten befristeten **Bundesbeschluss zum Atomgesetz** war vom radikaleren Flügel der Atomenergieopponenten das **Referendum** ergriffen worden. Somit musste sich der Souverän auch dazu äussern. Da hier nicht die Frage zur Debatte stand, ob weitere Kernkraftwerke gebaut werden sollen, verlief die Abstimmungskampagne bedeutend ruhiger als bei der Volksinitiative. Im wesentlichen ging es darum, die Bewilligungsbedingungen für die drei Werke Kaiseraugst (AG), Graben (BE) und Verbois (GE), die bereits über eine Standortbewilligung verfügen, durch die Hereinnahme des Kriteriums des Bedarfsnachweises zu verschärfen. Gegen die ihnen zu wenig weitgehende wandten sich die POCH, die RML, die Jungsozialisten sowie einige Kantonalsektionen der SP, der SVP, der PdA und der NA. Sie hätten einen Baustopp bis zu der ohnehin geplanten Totalrevision des aus dem Jahre 1959 stammenden Gesetzes vorgezogen. Bei einer Stimmbeteiligung von 37 Prozent **fand die Gesetzesteilrevision am 20. Mai mit 982'634 Ja zu 444'422 Nein eine deutliche Zustimmung**. Da sich die Energieverbrauchsprognosen, welche die Grundlage für den Entscheid über den Bedarfsnachweis bilden, nicht nur aus den Prognosen über die wirtschaftliche Entwicklung ableiten lassen, sondern ebenfalls von politischen Entscheiden abhängig sind (zum Beispiel von Energiespargesetzen), werden auch in Zukunft in den eidgenössischen Räten, die nun über die Bewilligung zu entscheiden haben, heisse Atomenergiedebatten zu erwarten sein. Mit der unter dem Vorsitz des Tessiner Staatsrates Fulvio Caccia (cvp) stehenden Eidgenössischen Energiekommission hat das

EVED ein in diesen Fragen beratendes Gremium geschaffen.

Abstimmung vom 20. Mai 1979

Beteiligung: 37.63%
Ja: 982'634 (68.9%)
Nein: 444'422 (31.1%)

Parolen:

– Ja: CVP, EVP, FDP, LdU, LPS, PdA (2*), REP (1*), SD (1*), SPS(4*), SVP (2*), eco, SAV, SBV, SGB, SGV, TravS, VSA, Landesverband Freier Schweizer Arbeiter

– Nein: POCH, Liberalsozialistische Partei der Schweiz

*In Klammer Anzahl abweichender Kantonalsektionen ³¹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 31.12.1986
ALEXANDRE LACHAT

Point central de la session extraordinaire des Chambres sur notre politique énergétique, **l'énergie nucléaire a subi en 1986 des attaques de toutes parts**. Même si le parlement, comme nous l'avons vu précédemment, a décidé de ne rien précipiter et de ne pas tourner le dos à cette forme d'énergie, l'avenir de celle-ci, au vu non seulement de la méfiance qui a gagné la population, mais également en raison des tentatives législatives qui se sont multipliées en cours d'année, apparaît pour le moins menacé. Plusieurs sondages, effectués à la suite de l'accident de Tchernobyl, ont ainsi démontré que les citoyennes et citoyens helvétiques ne nourrissaient plus, à l'égard de l'atome, qu'une confiance très mesurée, la majorité se prononçant même pour l'abandon de cette technologie: 61.6 pourcent des personnes interrogées se sont prononcées contre l'exploitation de l'énergie nucléaire, 66.7 pourcent contre la construction de la centrale de Kaiseraugst, 40.3 pourcent se sont montrées favorables à l'arrêt immédiat de toutes les centrales nucléaires suisses et 56.7 pourcent à un arrêt progressif.

Au début de l'été, une **grande manifestation populaire** mise sur pied par une centaine d'organisations et partis divers (antinucléaires, écologistes, pacifistes, syndicalistes, POCH, PSO et autres) a rassemblé entre 20'000 et 30'000 personnes devant la centrale de Gösgen. D'autres manifestations se sont succédées au long de l'année dans les grandes villes de Suisse. Les opposants à l'atome se sont vu offrir un cheval de bataille supplémentaire par **l'accident survenu à la mi-septembre à la centrale de Mühleberg**. En raison d'un filtre défectueux, des poussières radioactives se sont échappées dans l'atmosphère, provoquant une hausse de la radioactivité dans la région bernoise de 20 pourcent supérieure à la normale. A cette occasion, de nombreuses voix se sont élevées pour mettre en cause la politique d'information des Forces motrices bernoises (FMB), particulièrement lente et imprécise. De fait, malgré qu'ayant été découverte le 16.9.1986 par les responsables de la centrale, la fuite radioactive n'a été communiquée au Conseil-exécutif bernois que le 26.9.1986.

Dans la foulée de ce grand mouvement populaire, **deux nouvelles initiatives anti-nucléaires ont été lancées** dans le courant de l'année après celles soumises au peuple en 1979 en 1984. La première a été élaborée par le «Nordwestschweizer Aktionskomitee gegen A-Werke» (NWA) qui avait déjà annoncé celle-ci l'année auparavant à la suite de l'octroi par les Chambres de l'autorisation générale à la centrale de Kaiseraugst. Parrainé par une centaine de groupements et soutenu officiellement par l'Alliance des Indépendants, l'Action nationale, les écologistes, le POCH et le Parti du travail, le comité d'initiative est présidé par la libérale genevoise M. Bauer-Lagier et comprend également quelques autres élus bourgeois, tels les radicaux Petitpierre (GE) et Salvioni (TI). L'initiative «Halte à la construction de centrales nucléaires» exige un moratoire de dix ans pour la construction de toute installation destinée à la production d'énergie atomique. Le texte prévoit en outre un effet rétroactif pour tous les projets qui n'auraient pas reçu l'autorisation de construire avant le 30 septembre 1986, empêchant par là la construction de centrales à Kaiseraugst, Graben et Verbois. Les initiants entendent ainsi imposer une période de réflexion longue d'une décennie durant laquelle le problème nucléaire puisse être débattu calmement et en toute connaissance de cause. Deux mois plus tard, le Parti socialiste a à son tour lancé sa propre initiative: «Pour un abandon progressif de l'énergie atomique» réclame un renoncement aussi rapide que possible à l'énergie nucléaire, mais sans fixer de délai. Elle entend également inscrire dans la Constitution l'obligation, pour la Confédération et les cantons, de promouvoir les économies de courant et son utilisation de manière judicieuse. Le projet socialiste est soutenu par une quinzaine de partis et

d'associations, dont l'Alliance des Indépendants, le POCH, le WWF et la Société suisse pour la protection du milieu vital. Lui aussi rendrait la construction de nouvelles centrales impossible. Même s'ils n'ont pas agi de concert, les deux camps se sont tout de même exprimé leur soutien l'un à l'autre.

Au niveau parlementaire, le Conseil National a adopté une motion socialiste (Mo. 86.446) exigeant que les centrales de notre pays soient équipées des dispositifs de sécurité les plus modernes et en a rejeté une autre de Beda Humbel (pdc, AG; Mo. 85.428) demandant un traitement préférentiel pour les régions favorables à l'énergie nucléaire. Markus Ruf (an, BE) a déposé une initiative parlementaire prônant l'annulation de l'autorisation générale accordée par les Chambres à la centrale de Kaiseraugst (lv.pa. 86.231).

Dans ce climat antinucléaire ambiant, les résultats issus de la **procédure de consultation des avant-projets des nouvelles lois sur l'énergie nucléaire et sur la radioprotection** ont reflété une certaine logique. Des quatre partis gouvernementaux, seule l'UDC a ainsi donné une réponse favorable. Le PDC s'est prononcé pour une actualisation de ce projet de loi à la lumière des causes et des conséquences de Tchernobyl, le PRD a proposé un moratoire sur les travaux préparatoires, alors que le PSS a suggéré lui de remplacer la loi sur l'énergie nucléaire par une loi sur la question de l'élimination des déchets, beaucoup plus impérative selon lui. Dans l'attente de la réaction du Conseil fédéral face à ces prises de position, les Chambres, après avoir procédé à l'élimination de quelques divergences mineures, ont adopté une révision partielle de la loi sur l'énergie atomique actuelle, instaurant le contrôle des exportations de technologie nucléaire afin d'empêcher la prolifération des armes atomiques (MCF 85.037).³²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 02.10.1987
BRIGITTE CARETTI

En octobre a abouti l'initiative **«Pour l'abandon de l'énergie nucléaire»**, lancée par le Parti socialiste suisse. Elle est soutenue par quelques 36 partis et groupes dont l'Alliance des indépendants, les organisations progressistes (POCH), le Parti écologiste, le WWF et l'USS. Elle est articulée autour de trois axes: une renonciation à toute nouvelle centrale, une fermeture aussi rapide que possible de celles en activité et un approvisionnement énergétique par le biais d'économies.³³

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 15.12.1987
BRIGITTE CARETTI

L'**avant-projet de loi sur l'énergie nucléaire**, destiné à remplacer les dispositions de 1959, a permis de retrouver le désormais traditionnel clivage entre partisans et adversaires du nucléaire. Les premiers exigent un encouragement de l'énergie atomique, les seconds sont en faveur d'un accroissement des difficultés dans les conditions d'octroi des autorisations de construire comme, par exemple, la subordination de ladite autorisation au référendum facultatif. Cette proposition émane de la commission de l'énergie du Conseil national. Mais le député Schmidhalter (pdc, VS) va plus loin puisqu'il a déposé une motion demandant que ce référendum facultatif soit assorti d'un effet rétroactif (Mo. 87.376). La centrale de Kaiseraugst serait ainsi directement menacée et ce d'autant plus que le groupe AdI/PEP a proposé une motion visant à l'annulation de son autorisation générale (Mo. 87.924).

Deux points sont principalement controversés dans cet avant-projet. Le premier réside dans la **présence ou l'absence d'une clause du besoin**, demandant que les autorisations en matière d'installations nucléaires soient subordonnées à la preuve de la nécessité réelle de ce surplus de production. Quelques cantons, la CEDRA, le parti libéral suisse estiment qu'une telle preuve est inutile et ne ferait que provoquer de trop nombreux débats de fond sur la politique énergétique. La majorité des cantons approuve néanmoins cette disposition mais certains d'entre eux ainsi que les POCH et l'UDC la trouvent trop imprécise. La seconde polémique se situe autour de la **procédure d'autorisation générale** de construction d'une centrale. Pour les uns, dont la CEDRA et le PLS, il devrait y avoir décision unique de l'exécutif tandis que pour les autres le référendum facultatif devrait être possible (motions de la CEATE-CN 87.342 et Schmidhalter susmentionnée). Par ailleurs, quelques voix, lors de la consultation, ont douté de l'opportunité d'une telle législation à l'heure actuelle.³⁴

Verkehr und Kommunikation

Strassenverkehr

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 19.11.1984
CLAUDE LONGCHAMP

Innerhalb der kritischen Diskussion über den Strassenbau kündigte sich mit einem von den POCH initiierten, von der GPS und der SAP mitgetragenen Volksbegehren eine verschärfte Ablehnung an. Dieses verlangt, dass das gesamte Strassennetz nicht über den am 30. April 1986 festgestellten Umfang hinaus erweitert wird. Würde die **«Stopp dem Strassenbau»-Initiative** angenommen, dürften neue Strassenstücke nur gebaut werden, wenn gleich grosse Flächen wieder anderen Zwecken zugeführt würden. Ideell unterstützt wird das Begehren von der SPS und dem VCS.³⁵

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 23.12.1986
KATRIN HOLENSTEIN

Der definitive Beschluss des Parlaments für den Bau der seit Jahren umstrittenen Nationalstrassenabschnitte (vgl. 1983 und 1984) führte zur gemeinsamen Lancierung von vier neuen eidgenössischen Volksinitiativen gegen die N1 von Murten bis Yverdon, die N5 von Biel bis Solothurn, die N4 im Knonauer Amt und die Transjurane (N 16) im Kanton Jura. Zugunsten dieser Begehren verzichtete der VCS auf seine zusammen mit der Schweizerischen Gesellschaft für Umweltschutz (SGU) und dem WWF vorbereitete Initiative für einen befristeten Nationalstrassen-Baustopp und übernahm die Koordination des von lokalen Gruppen getragenen Initiativen-Kleeblatts. Im Berichtsjahr wurde ferner die unter Federführung der Progressiven Organisationen Schweiz (POCH) lancierte **Initiative «Stopp dem Beton» eingereicht**, die einen generellen Strassenbaustopp verlangt (siehe auch die gescheiterte Pa. lv. 85.238).³⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 09.09.1988
KATRIN HOLENSTEIN

Der Bundesrat verabschiedete die **Botschaft zur Volksinitiative «Stopp dem Beton – für eine Begrenzung des Strassenbaus!»**, in der er das Begehren ohne Gegenvorschlag zur Ablehnung empfiehlt. Die 1986 von einer rot-grünen Koalition unter Federführung der POCH eingereichte Initiative verlangt, dass das für den motorisierten Privatverkehr öffentlich zugängliche Strassennetz den am 30. April 1986 festgestellten Umfang nicht überschreiten darf. Ausser zur Erschliessung dünn besiedelter Gegenden und zur Anpassung des Strassennetzes nach Verzicht auf Strassenbauprojekte, dürften neue Strassen und Strassenerweiterungen nur noch gebaut werden, wenn entsprechende Flächen des bestehenden Netzes in der gleichen Region anderen Zwecken zugeführt würden. Der Bundesrat erachtet das Begehren als rechtlich problematisch, lehnte es aber insbesondere aus sachlichen Gründen ab. Angesichts der seit 1986 verwirklichten und in Realisierung begriffenen Bauvorhaben wäre es praktisch unmöglich, die vorgeschlagene Verfassungsbestimmung durchzusetzen. Gegen das Volksbegehren sprechen nach Ansicht der Landesregierung auch die kantonale Strassenhoheit und schwerwiegende wirtschaftliche Folgen insbesondere für die Randregionen.³⁷

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 16.12.1989
SERGE TERRIBILINI

Les deux Chambres ont très largement rejeté l'initiative «halte au béton – pour une stabilisation du réseau routier» (Voir aussi message du Conseil Fédéral de 1988). Ce texte, déposé en 1986, émanait des milieux écologistes et des Organisations progressistes (POCH). Il souhaite que le réseau routier suisse ne dépasse pas la superficie qu'il atteignait le 30 avril 1986. Il vise donc à réorienter la politique des transports vers l'offre plutôt que la demande en prenant des mesures afin de décourager les automobilistes. Les Chambres ont estimé qu'il était plus judicieux d'atteindre ces buts en mettant en oeuvre la stratégie de lutte contre la pollution de l'air et en promouvant les transports publics. Elles se sont surtout attaquées à la disposition stipulant le retour à l'état des routes de 1986 qui serait absurde et impossible à mettre en oeuvre. La dimension économique du problème a également motivé leur choix; geler le réseau routier aggraverait le déséquilibre entre les régions développées et celles qui le sont moins. Le Conseil national repoussa dans les mêmes proportions une proposition de contre-projet de Verena Diener (pe, ZH) qui demandait que l'on renonce à l'effet rétroactif de l'initiative, la date du 30 avril 1986 étant remplacée par celle du jour suivant l'éventuelle adoption du texte en votation populaire.³⁸

Sozialpolitik

Sozialversicherungen

Alters- und Hinterlassenenversicherung (AHV)

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 31.12.1978
JEAN-FRÉDÉRIC GERBER

Le souverain s'est également prononcé sur l'initiative constitutionnelle déposée en 1975 déjà par les Organisations progressistes suisses (POCH) et le Parti socialiste autonome tessinois (PSA) demandant que **la limite d'âge donnant droit aux rentes de l'AVS soit abaissée**. Pour mener sa campagne, l'extrême-gauche s'est trouvée bien isolée. Seuls le Parti suisse du travail, de même que les socialistes tessinois et jurassiens ont soutenu l'initiative. En revanche, le PSS et l'USS, tout comme les formations bourgeoises l'ont vivement combattue lui préférant de loin le principe de l'introduction progressive de la retraite dite flexible. C'est donc sans surprise que cette initiative a été **massivement repoussée (80% non) par le peuple**. Le relatif succès remporté respectivement à Genève (36,7% oui) et au Tessin (45,7% oui) s'explique par le fait que dans le canton romand le PdT possède une solide audience et que dans les vallées tessinoises l'ensemble de la gauche soutenait cette revendication.³⁹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 25.08.1981
RENÉ KNÜSEL

Aux yeux de l'Union syndicale suisse (USS), la question d'un **abaissement généralisé de l'âge de la rente AVS** reste toutefois une alternative à l'introduction d'un âge flexible de la retraite. Aussi a-t-elle organisé un vaste sondage auprès de ses membres afin de déterminer la voie à suivre. Les résultats ont montré que dans leur grande majorité les syndiqués restaient favorables à l'abaissement de l'âge de la retraite]. Les Organisations progressistes de Suisse (POCH) n'ont pas attendu le résultat de la consultation pour **lancer une initiative «visant à abaisser à 62 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes l'âge donnant droit à la rente AVS»**. Le texte tient toutefois compte de la possible introduction de la retraite flexible. A l'appui de leur initiative, les POCH ont invoqué l'idée que le progrès technique et l'accélération des cadences épuisaient prématurément les travailleurs. Selon les initiants, l'augmentation subséquente des primes ne devrait pas dépasser 0.6 à 0.7% des salaires, les employeurs contribuant pour une part identique. Le lancement de cette initiative a soulevé un tollé de récriminations tant du côté du patronat que de la part des alliés traditionnels ou occasionnels des POCH. Le rapprochement avec une initiative similaire lancée par les mêmes organisations progressistes en 1974, et rejetée en votation populaire quatre ans plus tard, n'a pas manqué d'être fait. L'ensemble du monde politique a fustigé l'attitude des protagonistes, qualifiant leur action d'électorale.⁴⁰

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 10.06.1982
CHRISTIAN MEUWLY

Parallèlement à ces travaux, les Organisations progressistes (POCH) ont fait campagne pour leur **initiative en vue de l'abaissement**, cette fois «à 62 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes», **de l'âge donnant droit à la rente AVS**. Après que les Parti du Travail (PdT), Parti socialiste autonome (PSA) et Parti socialiste ouvrier (PSO) eurent apporté leur soutien, le succès de la récolte de signatures semblait acquis en fin d'année. Par ailleurs, une étude prospective a avancé l'hypothèse que si les conditions de croissance actuelles se maintenaient, une augmentation du taux de cotisation de l'AVS ne serait pas nécessaire pendant les soixante prochaines années. Tandis que le PdT se félicitait à ce propos de l'«extrême solidité du premier pilier», l'USS faisait observer que le chiffre de 2% de croissance annuelle des salaires réels lui semblait trop optimiste.⁴¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 17.06.1985
SYLVIE PELLATON

Dans son message relatif à l'**initiative populaire des POCH, laquelle vise à abaisser à 62 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes l'âge donnant droit à la retraite**, l'exécutif invoque avant tout des motivations de nature financière pour recommander le **rejet de celle-ci sans lui opposer de contre-projet**. En effet, la concrétisation de cette proposition entraînerait des charges supplémentaires, jugées inacceptables, pour les pouvoirs publics, les salariés et l'économie nationale, ainsi que des modifications dans d'autres branches de notre sécurité sociale, à la défaveur de certaines catégories d'assurés. De même, la prétendue rigidité de la formule des initiants accentuerait les effets négatifs de la structure des âges sur les comptes de l'AVS et les difficultés sur le front de l'emploi, principalement pour les jeunes. Quant à ses aspects humains, un système de retraite anticipée schématique et unilatéral ne correspondrait pas à un besoin général. Les associations patronales se sont estimées satisfaites de cet argumentaire. Elles ont toutefois regretté que le Conseil fédéral ait manqué l'occasion

de tirer la 10e révision de son néant, en se soustrayant à la formulation d'une alternative. De leur côté, les syndicats ont condamné le caractère par trop partisan de ce message et le refus catégorique du gouvernement d'entrer en matière sur le terrain des auteurs de l'initiative. L'USS a notamment relevé que la position gouvernementale signifiait le rejet de toute forme d'abaissement de l'âge de la retraite et même de la retraite à la carte, si celles-ci entraînaient de nouvelles dépenses pour l'assurance.⁴²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 09.10.1986
STÉPHANE HOFMANN

Les **Chambres fédérales ont clairement dit non à l'initiative populaire** déposée par les Organisations progressistes (POCH) et appuyée par le Parti du travail et le Parti socialiste ouvrier demandant un **abaissement à 62 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes** de l'âge donnant droit à la rente AVS. Au cours des délibérations, tant au Conseil national qu'au Conseil des Etats, les intervenants n'ont cessé de rappeler que l'augmentation du nombre des rentiers et la baisse correspondante du nombre des cotisants voulues par l'initiative entraîneraient pour l'AVS un surcroît de charges de plusieurs milliards par année, dont le financement exigerait des majorations de primes et des contributions supplémentaires de la part des pouvoirs publics. Mais les opposants n'ont pas non plus manqué de faire ressortir la contradiction entre l'initiative et l'espérance de vie plus élevée, montrant ainsi que l'adoption d'une limite d'âge plus basse, mais figée, empêcherait l'instauration d'une limite d'âge flexible. Quant aux partisans de ladite initiative, ils ont rappelé que l'abaissement de l'âge de la retraite demeurerait un souhait pour ceux qui, parmi la population active, sont soumis à des conditions de travail pénibles et à un perpétuel processus d'adaptation aux nouvelles technologies. Et la conseillère nationale A. Fetz (poch, BS) de terminer le plaidoyer en faveur de l'initiative en indiquant que si cette dernière ne pouvait à elle seule être un remède au chômage, elle n'en demeurerait pas moins une contribution efficace. Mais, en complète opposition avec la volonté des initiants, l'avis a prévalu que, pour résoudre les futurs problèmes de l'AVS, liés à l'évolution démographique, il fallait plutôt relever l'âge de la retraite des femmes au même niveau que celui des hommes.⁴³

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 21.05.1987
STÉPHANE HOFMANN

Après avoir vertement critiqué les propositions formulées en 1986 par le Conseil fédéral, le **Parti socialiste et l'USS** ont présenté leur propre **modèle de révision de l'AVS**. Celui-ci prévoit l'ouverture du droit à la retraite à 62 ans pour les hommes comme pour les femmes, sans réduction de leur rente vieillesse, en procédant par étapes pour éviter des changements trop brusques. A titre de compensation financière, il introduit des possibilités pour les hommes comme pour les femmes de continuer à travailler jusqu'à l'âge de 65 ans sans percevoir de rente ou encore de réduire leur activité dès l'âge de 62 ans et de ne percevoir jusqu'à 65 ans qu'une demi-rente. Ce modèle devrait aussi permettre de constituer une rente individuelle indépendante de l'état-civil par le biais du système dit du splitting. Ce dernier permet d'additionner pendant la durée du mariage les revenus obtenus par les deux conjoints et de partager cette somme entre les comptes AVS des deux époux. Au moment de la retraite, chacun reçoit une rente personnelle au lieu de se répartir la rente de couple. Afin de ne pas pénaliser les couples dont l'un des partenaires ne travaille pas, le modèle du PSS apporte un correctif sous la forme d'une bonification éducative, partant du principe que les couples qui ont des enfants ont réduit leurs activités du fait de leurs tâches éducatives. Il prévoit aussi l'amélioration des rentes pour les personnes seules, l'institution de la rente de veuf et l'abolition de la rente complémentaire du mari pour son épouse de plus de 55 ans.

Cette proposition de restructuration de l'AVS occasionnerait des dépenses supplémentaires de l'ordre de 740 millions de francs et exigerait une hausse de 0,4% des cotisations. Mais d'autres modes de financement comme l'augmentation des contributions publiques, l'application aux indépendants du même taux de cotisation qu'aux salariés et la prise en compte du produit des grosses fortunes pour le calcul des cotisations peuvent également être pris en considération, ont relevé les auteurs de ce modèle.

Quant aux Organisations progressistes (POCH), elles avaient déposé en 1983 une initiative populaire demandant que l'abaissement, à 62 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, de l'âge donnant droit à la rente de vieillesse se fasse en l'espace de trois ans. Elle précise en outre que cet âge pourra être abaissé ultérieurement, par voie législative, mais non qu'il pourra être relevé.⁴⁴

Suivant les recommandations du Conseil fédéral et des Chambres, le peuple a **rejeté l'initiative lancée par les Organisations progressistes (POCH)** demandant qu'en l'espace de trois ans **l'âge ouvrant le droit à la rente AVS soit abaissé à 62 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes**. Soutenue par le Parti du travail et le Parti socialiste ouvrier, l'initiative précisait en outre que cet âge pouvait être ultérieurement abaissé par voie législative, mais qu'il ne pouvait être relevé. En effet, les initiants proposaient que l'âge donnant droit aux rentes soit atteint en deux étapes. La première fixant la limite à 62 ans pour les hommes et 60 pour les femmes, la seconde devant établir l'égalité entre homme et femme. Au cours du débat qui a précédé le scrutin populaire, partisans et adversaires de l'abaissement de l'âge de la retraite ont tour à tour invoqué des motifs d'ordre démographique, financier, économique et social pour étayer leur argumentation.

Les opposants ont estimé que les conséquences financières de cette requête populaire n'étaient supportables ni pour les salariés ni pour l'économie et pas davantage pour les pouvoirs publics. L'acceptation de cette initiative aurait entraîné, selon le Conseil fédéral, des dépenses supplémentaires de l'ordre de 2,1 milliards de francs par an. Comme les initiants excluaient toute possibilité d'abaisser le montant des rentes, il en aurait résulté, toujours selon les estimations du gouvernement, une augmentation des prélèvements sur les salaires de 1,55% ainsi qu'un accroissement de la charge de la Confédération et des cantons de 295 millions de francs. L'initiative aurait également eu des répercussions d'ordre financier sur d'autres branches de la sécurité sociale, notamment sur le régime des prestations complémentaires à l'AVS et sur la prévoyance professionnelle. A propos du financement, les initiants ont tenu à rappeler que les contributions de la Confédération avaient été réduites de 25 à 20% lors de la 9e révision de l'AVS et ont suggéré que l'accroissement de la charge des pouvoirs publics soit compensé par une diminution des dépenses militaires afin de n'entraîner aucune augmentation des cotisations salariales.

L'inexorable vieillissement de la population, conjugué à une espérance de vie en constante augmentation, a permis aux opposants de présenter l'initiative comme dangereuse pour le financement futur de l'AVS. En effet, l'évolution démographique de la Suisse entraîne une détérioration du rapport entre cotisants et rentiers. Une baisse de l'âge donnant droit à la rente constituerait à leurs yeux une mise en danger de la sécurité sociale. Autre argument brandi par les opposants, la menace que fait peser l'initiative sur la 10e révision de l'AVS.

L'aspect social et humain de l'âge de la retraite a également servi d'argument pour les partisans comme pour les adversaires de l'initiative. Pour les premiers cités, un abaissement de l'âge de la retraite permet une réelle amélioration de la qualité de la vie, répond à une nécessité sociale et s'appuie sur un réel désir de nombreux salariés. Quant aux seconds, ils ont souligné que, face à une espérance de vie toujours plus longue, de nombreux travailleurs redoutent un retrait prématuré de la vie professionnelle, signe pour eux d'une mise au ban de la société.

Initiative visant à abaisser l'âge donnant droit à la rente AVS. Votation du 12 juin 1988

Participation: 42,0%

Non: 1 153 540 (64,9%) / 21 cantons

Oui: 624 390 (35,1%) / 2 cantons (TI, JU)

Mots d'ordre:

Non: PRD, PDC, UDC, PLS, AdI, PEP, PES, AN, PA; Vorort, UCAP, USAM, USP, Assoc. suisse des employés.

Oui: PSS, POCH, PST, Alliance verte; USS, CSCS, Confédération romande du travail.

L'analyse Vox réalisée à l'issue du scrutin a démontré que le souverain avait rejeté l'initiative en raison des risques financiers qu'elle aurait pu entraîner. Pour les opposants, la Suisse n'est pas assez riche pour supporter un accroissement du nombre des personnes jouissant des rentes AVS. Toujours selon cette analyse, le déséquilibre croissant entre le nombre de cotisants et celui des bénéficiaires des rentes a également constitué un motif de rejet. La minorité qui s'est dégagée des urnes et les motifs qui ont incité les votants à rejeter l'initiative, permettent cependant d'avancer l'hypothèse suivant laquelle un relèvement de l'âge de la retraite serait mal perçue par une large part de la population. Ce résultat peut conforter la position du Conseil fédéral qui, malgré les pressions des milieux économiques, a refusé de procéder à un relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes dans son programme pour la 10'

révision de l'AVS. ⁴⁵

Soziale Gruppen

Familienpolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 28.11.1977
DANIEL SÜRI

La révision des normes juridiques codifiant le domaine familial a **continué par la mise en consultation de l'avant-projet de réforme du droit matrimonial**, portant sur les effets généraux du mariage et les régimes matrimoniaux. Au cours de cette procédure, il est apparu que si la nécessité d'effectuer une révision visant autant que possible à réaliser l'égalité de l'homme et de la femme dans le mariage n'était pas contestée, la crainte que la protection du mariage et de la famille n'y soit trop subordonnée fut exprimée à de nombreuses reprises. L'absence de révision des prescriptions relatives au divorce a été regrettée par plusieurs gouvernements cantonaux, par le PRD et par les libéraux. Quelques dispositions particulières ont entraîné des divergences d'opinion importantes: ainsi, par exemple, la possibilité de choisir le nom de la femme comme nom de famille a été nettement repoussée par l'AN, les républicains, les femmes radicales, la Fédération suisse des avocats et la Société d'utilité publique des femmes suisses. D'autres points, tels le droit pour l'époux vouant ses soins au ménage à une part équitable du revenu, ou la faculté de se constituer d'un commun accord des domiciles séparés ont aussi provoqué des prises de position tranchées. Une commission interne du DFJP a été chargée d'élaborer un nouveau projet tenant compte des résultats de cette consultation.

A la suite d'une modification de la jurisprudence du Tribunal fédéral, le conseiller national K. Meier (prd, LU) a déposé une initiative (lv.pa. 76.227) permettant la répartition du bénéfice, ou du déficit, lors de la dissolution des liens du mariage sans tenir compte de la réserve héréditaire. Une courte majorité de la commission du Conseil national traitant de cette initiative, début septembre, l'a soutenue, tout en introduisant une distinction entre les descendants communs des époux et ceux d'un autre lit (Cette initiative laisse donc ouverte la possibilité d'un traitement plus favorable pour l'épouse survivante que ne le veut le Code civil). Par suite de l'entrée en vigueur du nouveau droit de filiation, le Conseil fédéral a pu demander aux Chambres d'approuver la ratification d'une convention du Conseil de l'Europe sur le statut juridique des enfants nés hors mariage (MCF 77.057). Ce qui fut fait par le Conseil des Etats le 28 novembre, sans discussion et sans opposition. ⁴⁶

Bildung, Kultur und Medien

Bildung und Forschung

Bildung und Forschung

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 25.11.1982
JÜRIG FREY

Am Notendruck und den Selektionsmechanismen, insbesondere beim Übertritt von der Primar- zur Sekundarstufe, entfachten sich von neuem Diskussionen. Aufsehen erregte das Plädoyer eines Genetikers für eine selektionsfreie Schule. Die Gewerkschaft Erziehung lancierte in Solothurn eine Volksinitiative «Bildung ohne Selektion und Konkurrenzkampf». In Bern wurde eine POCH-Initiative «Fördern statt auslesen» vom Souverän deutlich verworfen. Eine Initiative des LdU, die den prüfungsfreien Übertritt in die Realschule forderte, wurde vom Schaffhauser Volk abgelehnt. Die Erziehungsdirektion des Kantons Bern hat im Sommer 1982 Grundsätze zur Entwicklung des bernischen Bildungswesens in die Vernehmlassung geschickt, die im Bereich der Selektionierung ebenfalls wichtige Änderungen postulieren. Im Kanton Basel-Stadt lehnte der Regierungsrat in einem Antrag an den Grossen Rat zwei in den letzten Jahren eingereichte Begehren ab, die eine Verlängerung der Primarschule und eine dreijährige Orientierungsstufe verlangen. Die Selektionsprüfungen auf die Zeit nach dem vierten Schuljahr hinausschieben will auch eine Initiative in der Waadt, die eine Beobachtungsstufe im fünften und sechsten Schuljahr anstrebt. ⁴⁷

Kultur, Sprache, Kirchen

Kulturpolitik

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 31.12.1988
LUZIUS MEYER

In Bern wurden 1988 grundsätzliche Entscheide um die Zukunft der ehemaligen Reitschule noch nicht gefällt, doch entspannte sich die Lage nach der Öffnung des Gebäudes Ende 1987 merklich. Aufgrund zweier denkmalpflegerischer Gutachten erteilte der Regierungsstatthalter die vom Gemeinderat (Exekutive) beantragte Abbruchbewilligung nicht, worauf letzterer den Entscheid an die kantonale Baudirektion weiterzog und den Abstimmungstermin für die NA-Initiative, welche an der Stelle der Reitschule die Errichtung einer Turnhalle verlangt, verschob. Die von der PÖCH wegen Ungültigkeit eingereichte Beschwerde gegen die Initiative wurde in der Zwischenzeit – bis zum Vorliegen des Entscheides über die Abbruchbewilligung – sistiert. Inzwischen nahm jedoch die Baugruppe des Benützervereins die Sanierung des Daches an die Hand, und nachdem sich zudem eine nicht direkt beteiligte Interessengemeinschaft für eine sanfte Renovation der Gebäude und für deren Nutzung für die Jugend und die Kultur einzusetzen begann, **erschien auch ein Stimmungswechsel im Stadtrat nicht mehr ausgeschlossen.**⁴⁸

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Parteien

Linke und ökologische Parteien

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 26.12.1974
PETER GILG

La **nouvelle gauche** est demeurée divisée. Les Organisations progressistes (**POCH**), qui enregistèrent à nouveau de petits succès électoraux, ont continué d'œuvrer en commun avec le Partito socialista autonomo tessinois, en particulier pour le lancement d'une seconde initiative 'populaire visant à abaisser de cinq ans l'âge de la retraite AVS. La **Ligue marxiste révolutionnaire** au contraire prit ses distances à l'égard de cette opération qui aurait le désavantage de disperser les forces alors qu'il s'agirait au contraire de trouver une alternative à la solution des trois piliers de la prévoyance-vieillesse. Dans une analyse de fond, les organisations progressistes (POCH) se rallièrent à une option révolutionnaire quant à la ligne générale du mouvement communiste mondial, sans prendre position dans la controverse entre Moscou et Pékin. Lors d'une manifestation qui prit l'allure de congrès, on se prononça pour une politique d'alliance avec d'autres organisations de gauche. PÖCH annonça pour 1975 la création d'une publication mensuelle en français, étendant de la sorte – et pour la première fois – son rayon d'action à la Suisse romande. L'organe du Parti communiste de Suisse (marxiste-léniniste), de tendance pro-chinoise, a opéré un virage surprenant en soutenant un renforcement de la défense nationale afin de conserver l'indépendance du pays, cela en dépit de la méfiance observée à l'égard de la bourgeoisie. (Cf. succès électoraux du PÖCH en 1974 à Berne ici et ici, et à Zurich)⁴⁹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 12.12.1978
PETER GILG

Auf der **äussersten Linken** machte sich vermehrt ein **Bestreben nach engerer Zusammenarbeit** geltend. Die Autonomen Sozialisten des Tessins (**Partito socialista autonomo, PSA**) hatten im Vorjahr der **Partei der Arbeit (PdA)** und den **Progressiven Organisationen (POCH)** eine Institutionalisierung der Kontakte vorgeschlagen. Aus mehrmonatigen Besprechungen ergab sich das Vorhaben einer gemeinsamen Initiative für Verlängerung der gesetzlichen Ferien, an der man auch die Sozialdemokraten zu beteiligen gedachte. Doch diese lehnten ein Zusammenwirken ab und beschlossen, mit dem Schweizerischen Gewerkschaftsbund eine schon 1976 grundsätzlich beschlossene eigene Ferieninitiative zu lancieren. Da zog es die PdA vor, das Unternehmen der beiden grossen Organisationen zu unterstützen, womit die gemeinsame Aktion der radikaleren Linken gescheitert war.

Die PdA wie die PÖCH führten über Pfingsten **Parteikongresse** durch. Beide gaben erstmals den **Massenmedien Zutritt zu ihren Verhandlungen**. Die PdA richtete das zehn Jahre zuvor aufgehobene Amt des Generalsekretärs wieder ein und übergab es dem Genfer A. Magnin. Dieser übernahm damit die Funktion J. Vincents, der seit 1974 die Partei als Präsident geleitet hatte und der nun, mit einem Ehrenpräsidium bedacht, nur noch Mitglied des Politbüros ist. Am Kongress fiel die grosse Zahl junger Delegierter auf: fast die Hälfte hatte das 35. Altersjahr noch nicht überschritten. Bewegt war die Diskussion über die Energiepolitik, in der sich eine atomkraftwerkgegenerische Tendenz gegen die eher wachstumsorientierte Politik der Parteileitung wandte.

Der **POCH-Kongress** beschäftigte sich mit dem **Entwurf für ein Parteiprogramm**, das dann im Dezember von einer Delegiertenversammlung definitiv verabschiedet wurde. Dieses fasst einerseits die bisher in Schriften und Aktionen zum Ausdruck gekommenen Bestrebungen der POCH systematisch zusammen, andererseits richtet es sich auf die **Sammlung einer breiten Volkseinheit zum Kampf gegen die Herrschaft der «Monopole»** aus. Dabei wird versucht, alle potentiellen Oppositionskräfte – Arbeitnehmer, Kleinbauern, Frauen, Jugendliche, Einwanderer, Mieter, Rentner, Umweltschützer, Atomkraftgegner und selbst die südjurassischen Separatisten – anzusprechen und um die als Motor wirkende Arbeiterbewegung zu scharen. «Demokratische Erneuerung» heisst das neue Leitmotiv, und der historisch gewordene Pluralismus wird ausdrücklich anerkannt. Zwar erscheint der POCH nach wie vor eine Überwindung des Kapitalismus nur durch weltweites Zusammenwirken aller revolutionären und demokratischen Bewegungen einschliesslich der kommunistischen Parteien möglich, doch fliesst nun eine gewisse Kritik am «Machtmissbrauch» in den Oststaaten ein.

Auch die **Revolutionäre marxistische Liga (RML)** führte – allerdings nicht öffentlich – einen Kongress durch. Obwohl sie entschiedener gegen die Unterdrückung der Opposition im kommunistischen Machtbereich Stellung nimmt als PdA und POCH, wird sie nach ihren Aussagen **weiterhin polizeilich überwacht**. Immerhin konnte der Sekretär der trotzkistischen Internationale, Ernest Mandel, erstmals wieder in der Schweiz auftreten (im April hob der BR die Einreisesperre endgültig auf). Auch die RML befürwortet eine grössere Aktionsgemeinschaft der Linken, doch lehnt sie eine Fusion, wie sie namentlich PSA und POCH ins Auge fassen, ab. Noch stärker isoliert sind die Maoisten; sie sind erst damit beschäftigt, unter sich zu einer gewissen Zusammenarbeit zu gelangen (im März 1978 vereinigten sich drei Gruppen zur Schweizerischen Kommunistischen Organisation (SKO), die mit der Kommunistischen Partei der Schweiz (KPS) eine Zusammenarbeit anstrebt. Abseits steht die Kommunistische Partei der Schweiz/Marxisten-Leninisten (KPS/ML)).⁵⁰

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 04.09.1980
PETER GILG

Bei der **äussersten Linken** konnte man trotz engerer Zusammenarbeit der Hauptgruppen gewisse Verlagerungen feststellen, die von weltpolitischen Ereignissen wie auch von der Jugendrebellion mitbedingt waren. Im Aufwind befanden sich weiterhin die Progressiven Organisationen (**POCH**), die sich infolge des Gewinns neuer parlamentarischer Positionen (1979 in Zürich, Basel-Land, Luzern und Tessin; Gemeindewahlresultaten in Luzern) zur Verstärkung ihrer Zentralorgane veranlasst sahen.

Einer ihrer führenden Vertreter (Daniel Vischer; ZH, poch) betonte in einem Rückblick auf die Entwicklung der Partei ein Abrücken vom zeitweiligen kommunistischen Selbstverständnis und eine gewisse Rückkehr zu 1968. Von Selbstbewusstsein zeugte der Vorwurf an die Bundesgenossen, sie hätten durch mangelhaften Einsatz das Misslingen der Initiative für Arbeitsplatzsicherung verschuldet.⁵¹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 21.11.1981
PETER GILG

Die **Progressiven Organisationen** (POCH) entfernten sich weiter von ihrer ehemals proklamierten Politik der Bildung eines Poles links der **SP**. Mehrere Exponenten vertraten ein Konzept der Multipolarität der revolutionären Kräfte, was dem tatsächlichen Veränderungspotential besser entspreche. Den ehemaligen Bündnispartner PdA erzürnte die POCH durch ihr Vorgehen mit einer neuen AHV-Initiative, wobei das Vorgehen auch in den eigenen Reihen nicht unumstritten war. Als 68er Partei eröffnete sie, nicht zuletzt als Folge der Jugendunruhen, eine neue «Generaldebatte» über ihren programmatischen Kurs. Die Tendenz scheint weg vom Selbstverständnis als Teil der kommunistischen Weltbewegung und zurück zu den Ideen von 1968 zu weisen. (Siehe auch: POCH-Kongress von 1978 und die äusserste Linke in 1980)⁵²

PARTEICHRONIK

DATUM: 22.09.1990
MATTHIAS RINDERKNECHT

Damit ist die **POCH Basel (POB)**, welche zwölf Grossräte stellt, die einzige noch funktionierende Sektion. Doch auch sie suchte Gespräche mit der GPS über eine nähere Zusammenarbeit. Ein Hintergedanke dieser Bestrebungen mag darin gelegen haben, **ihrem Nationalrat Baerlocher (BS) den Eintritt in die GPS-Fraktion zu erleichtern**, welcher von dieser vorerst abgelehnt worden war.⁵³

PARTEICHRONIK
DATUM: 26.11.1990
MATTHIAS RINDERKNECHT

Der Auflösungsprozess der POCH ging auch im Berichtsjahr weiter. Die **POCH-Sektion Bern schloss** sich mit der Grünen Partei/Demokratische Alternative (GP/DA) zur **Grünen Partei Bern** zusammen, nachdem sie schon bei den Grossratswahlen im Frühling eine gemeinsame Liste aufgestellt hatten. Die neue Partei ist wie die alte GP/DA-Formation eine Kantonalpartei der GPS. In **Zürich hat sich die POCH im August aufgelöst**; ihre zwei Abgeordneten im Stadtparlament hatten sich im Frühjahr bereits auf der «Alternativen Liste/Züri 90» und nicht mehr auf einer eigenen Liste wählen lassen. Ein Teil der Parteimitglieder bekundete die Absicht, früher oder später in die GPS einzutreten. Der Zürcher POCH-Nationalrat Herzog wurde gegen Jahresende in die SP-Fraktion aufgenommen.⁵⁴

PARTEICHRONIK
DATUM: 14.09.1991
MATTHIAS RINDERKNECHT

Die lokalen, links-alternativen Organisationen, welche **ehemals unter der Bezeichnung Grünes Bündnis (GB)/Alternative socialiste verte (ASV)** eine Wahlplattform gefunden hatten, blieben in den Kantonen Zürich (Alternative Liste, Frauen macht Politik), Zug (Sozialistisch-Grüne Alternative Zug), Waadt (Alternative socialiste verte-Les verts alternatifs), Graubünden (Autunna verde), Schaffhausen (Grünes Bündnis Schaffhausen) und Bern (Grünes Bündnis Bern) bestehen. Sie **schlossen** sich im Berichtsjahr mit der **«POB-Grüne Baselstadt»** zur Wahlplattform «Die Andere Schweiz» (DACH) zusammen; die Programme der beteiligten Gruppierungen setzten je nach Kanton unterschiedliche Akzente, plädierten aber alle für die Abschaffung der Armee, gerechte Wirtschaftsbeziehungen mit der Dritten Welt, eine weniger restriktive Asylpolitik und gegen den Beitritt zu Währungsfonds und Weltbank.⁵⁵

PARTEICHRONIK
DATUM: 20.10.1991
MATTHIAS RINDERKNECHT

Die **einzige überlebende Sektion der POCH war jene von Basel-Stadt**; alle anderen haben sich aufgelöst oder sind in anderen Parteiformationen der grünen oder links-alternativen Kräfte aufgegangen. **Einige POCH-Politiker** – als Prominentester Nationalrat Herzog (ZH) – waren in die **SP eingetreten** und vermochten damit ihren Parlamentssitz zu behaupten.

PARTEICHRONIK
DATUM: 19.01.1992
MATTHIAS RINDERKNECHT

Die Basler POCH-Sektion (POB), einzige überlebende Gruppierung der Progressiven Organisationen Schweiz, **solidarisierte** sich in ihrer Haltung zum EWR mit den **fundamentalistischen Deutschschweizer Grünen und lehnten den Vertrag** ab. In Baselstadt verlor die POB bei den Parlamentswahlen über die Hälfte ihrer Mandate und ihres Wähleranteils.⁵⁶

PARTEICHRONIK
DATUM: 05.02.1993
MATTHIAS RINDERKNECHT

Die einzige noch **überlebende POCH-Sektion Basel (POB)** beschloss nach knapp 25jähriger Existenz an einer **ausserordentlichen Generalversammlung mit einer Zweidrittelmehrheit ihre Auflösung**. Prominente ehemalige POCH-Mitglieder sind unter anderem die Nationalräte Herzog (ZH), welcher seit Ende 1990 der SP-Fraktion angeschlossen ist, sowie die Grünen Thür (AG) und Misteli (SO).⁵⁷

Andere Parteien

PARTEICHRONIK
DATUM: 18.01.1997
EVA MÜLLER

Im Januar **löste sich als letzte verbleibende Sektion der Progressiven Organisationen Schweiz (POCH) die Progressive Organisation Basel (POB) auf**. Diese hatte ihre Auflösung zwar bereits 1993 beschlossen, doch wollte die zuletzt noch sechsköpfige Progressive Grossratsfraktion die Legislaturperiode noch zu Ende führen. Entstanden war die anfänglich marxistisch-leninistisch orientierte POB 1970 im Nachgang zu den weltweiten Studentenunruhen. Von Basel aus wurde auch die POCH gegründet (1972) und aufgebaut. 1984 wurde die POB zur drittstärksten Partei in Basel.⁵⁸

1) AB NR, 2018, S. 327; TA, 4.1.18; LT, 27.2.18; LZ, 7.3.18

2) BN, 27.1.72, 8.2.72, 6.3.72, 7.3.72, 8.3.70, 11.3.72, 12.3.72, 15.3.72, 20.3.72; NZ, 28.1.72, 14.2.72, 15.2.72, 17.2.7, 26.3.72, 7.3.72, 9.3.72, 15.3.72, 20.3.72, 21.3.72; AZ, 24.2.72; 8.3.72; NZZ, 2.3.72, 15.3.72, 19.3.72; VO, 7.3.72; TA, 9.3.72.

3) NZZ, 10.1.72, 8.3.72, 9.3.72, 24.4.72; SGT, 20.3.72, 22.3.72, 27.3.72, 29.3.72, 4.4.72, 5.4.72, 24.4.72; Ostschw., 14.2.72, 29.2.72, 20.3.72, 25.3.72, 27.3.72, 29.3.72, 4.4.72, 24.4.72; AZ, 9.3.72, 4.4.72; TA, 27.3.72; Ww, 26.4.72.

4) BN, 27.10.76; NZZ, 27.10.76.

5) Kanton Zürich (1991): Ergebnisse der Erneuerungswahl von 180 Mitgliedern des Kantonsrates für die Amtsdauer 1991-1995. ; NZZ vom 2.2., 9.3., 8.4. und 9.4.91; TA, 15.3., 8.4., 9.4.91.

6) Presse vom 21.1.92; BaZ, 6.1., 15.1., 16.1. und 16.4.92.

7) Bund, 22.3. et 7.12.76; NZ, 23.3.76; TA, 27.4. et 29.4.76; BZ, 12.8.76; TLM, 17.8.76, 18.8. et 23.11.76; Ostschw., 13.9.76; BÜZ, 14.9.76; NZZ, 14.9.76; TW, 7.12., 8.12., 11.12. et 23.11.76.

- 8) BBI, 1983, IV, S. 285 ff.; Communication écrite de l'Office fédéral de la statistique (1984); TA, 10.9.83, 29.11.83.
- 9) NZZ, 29.1.83, 16.6.83 et 28.7.83; TA, 6.7.83; Rote Revue, 62/1983; SP-Information, 12.10.83; Schweizer Monatshefte, 63/1983.; PDC suisse (1983). Famille, emploi, qualité de vie. Programme des points forts 1983-87. ; PDC suisse (1983). L'exploitation familiale – modèle de la politique agricole. ; PDC suisse (1983). Une politique de la paix et de la sécurité d'inspiration chrétienne. ; PRD (1983). Nos convictions. Les principes du radicalisme moderne.; PSS (1983). Objectifs 1983-87 – Elections fédérales 1983. ; SPS/PSS (1983). Moins d'Etat ou Etat-providence? Une analyse de l'idéologie du « Moins d'Etat». ; UDC (1983). Moins de théories, plus d'actions. Profession de foi.; UDC (1983). Programme d'action '83.
- 10) Presse vom 2.11.87; BZ, 3.11.87; NZZ, 11.11.87, 16.11.87, 20.11.87.
- 11) BZ, 6.11.91; NZZ, 18.11. und 28.11.91; BZ, 20.11.91.
- 12) Presse vom 22.10.91.
- 13) BO CN, 1981, p. 1338; BaZ, 10.1., 17.1., 24.1., 7.2., 14.2., 20.2. et 27.10.81; VO, 3.9., 10.9. et 1.10.81; NZZ, 3.10.81; SP-Information, 22.10.81; L'Hebdo, 4.12.81 et 8.1.82.; Documenta, 1/1981, p. 5 ss. et 31 ss.; Frei (1981). Konflikte unserer Zeit – Konflikte der Zukunft.; Petitpierre (1980). Seize ans de neutralité active. Aspects de la politique étrangère de la Suisse (1945-1961); Revue politique, 60/1981, p. 115 ss.; Rote Revue, 60/1981, no 10, p. 12 ss.; Rote Revue, 60/1981, no 11, p. 1 ss.; Rote Revue, 60/1981, no 2, p. 14 ss.; Schweizer Monatshefte, 61/1981, p. 679 ss.; Vogel (1981). Der Kleinstaat in der Weltpolitik.
- 14) BO CN, 1986, p. 125 s. ; BO CN, 1986, p. 248 s. ; Bertrand (1986). Refaire l'ONU! Un programme pour la paix.; Chevallaz (1986). Neutralité suisse et Nations Unies.; Civitas, 41/1986, p. 35 ss. et 193 ss.; Documenta, 1986, no 1, p. 4; Europa Archiv, 41/1986, p. 461 ss.; Europa, 53/1986, no 1/2, p. 7 ss.; FF, 1986, II, p. 101 s.; Grossen (1986). Das Bild der UNO in der Schweizer Tagespresse.; NZZ, 4.1., 11.3., 4.4. et 22.5.86; SGT, 11.1. et 8.3.86; 24 Heures, 14.1., 18.2., 5.3., 6.3., 7.3., 12.3., 18.3. et 22.5.86; TA, 20.1., 3.2., 10.2., 24.2., 18.3. et 22.5.86; USS, 22.1., 5.2., 26.2., 5.3. et 19.3.86; L'Hebdo, 30.1., 6.2., 3.2., 13.3., 20.3. et 11.12.86; Suisse, 7.2., 22.2., 23.2., 24.2., 25.2., 26.2., 27.2., 28.2., 29.2., 30.2., 31.2., 1.3., 2.3., 3.3., 4.3., 5.3., 6.3., 7.3., 8.3. et 18.3.86; BaZ, 8.2. et 14.3.86; Ww, 13.2. et 27.2.86; Domaine public, 20.2. et 17.4.86; VO, 6.3. et 20.3.86; Basler Magazin, 8.3.86; JdG, 11.3. et 22.5.86, 3.2.87; LM, 9.3.86; Sonntags Zeitung, 1.2.87.; Revue du droit public, 1986, p. 1635 ss.; Roethlisberger (1986). Dialogue de Suisses sur l'adhésion à l'ONU: le contre et le pour en dix-huit points.; Rote Revue, 65/1986, no 3, p. 2 ss.; Schweizer Monatshefte, 66/1986, p. 266; Vereinte Nationen, 34/1986, no 3, p. 95 ss.; Vox (1986). Analyse de la votation fédérale du 16 mars 1986.; Wildhaber (1986). Das Schweizer Nein zu einer Vollmitgliedschaft in den Vereinten Nationen.; Zanetti (1986). L'ONU e la Svizzera: considerazioni varie attorno al problema dell'adesione della Svizzera all'Organizzazione delle Nazioni Unite.
- 15) BO CE, 1980, p. 125 ss.; BO CN, 1980, p. 290 ss.; Presse du 19.3.80; VO, 12. 21.3.80.
- 16) BO CE, 1980, p. 125 ss. et 128; BO CN, 1980, p. 255; BO CN, 1980, p. 290 ss. et 294; NZZ, 10.1., 1.2., 18.3., 19.3. et 28.8.80; 24 Heures, 10.1.80; TLM, 1.2., 18.3., 20.8., et 28.10.80; Vat., 1.2.80; SP-Information, 21.2. et 4.9.80; Lib., 19.3.80; VO, 21.3.80; JdG, 24.3.80; BaZ, 22.3.80; TW, 22.8.80.
- 17) BO CE, 1980, p. 578 ss.; BO CN, 1980, p. 745 ss.; Bund, 141, 19.6.80; Ldb, 140, 20.6.80; NZZ, 236, 10.10.80; 24 Heures, 236, 10.10.80; LNN, 242, 17.10.80.; FF, II, 1980, p. 24 ss.; Ldb, 48, 28.2.80; NZZ, 84, 11.4.80; TW, 84, 11.4.80; cf. K. Jacobi, in ED, 1980, no 6, p. 42 ss.
- 18) BO CE, 1980, p. 578 ss.; BO CE, 1980, p. 632 ss.; BO CN, 1980, p. 1217 ss.; BO CN, 1980, p. 745 ss.; ED, 1980, no 6, p. 42 ss. ; FF, I, 1980, p. 620; FF, II, 1980, p. 1333 ss.; FF, II, 1980, p. 24 ss.; NZZ, 9.2., 25.3., 11.4., 8.8., 10.10., 13.11., 18.10., 29.11., 10.12., 12.12., 13.12., 18.12., 24.12. et 31.12.80; SGT, 15.2.80; Ldb, 28.2. et 20.6.80; TW, 11.4.80; TLM, 4.5.80; Bund, 14.6., 19.6., 6.10. et 5.12.80; TA, 10.9. et 23.12.80; 24 Heures, 10.10. et 5.12.80; LNN, 17.10.80; BaZ, 18.10., 11.11. et 24.12.80.
- 19) Annuaire Suisse-Tiers Monde, 1/1981; Annuaire Suisse-Tiers Monde, 1/1981, p. 71 ss. et 78 ss.; BO CE, 1981, p. 2 ss.; BO CE, 1981, p. 29 ss.; BO CE, 1981, p. 301 ss.; BO CE, 1981, p. 318 ss.; BO CE, 1981, p. 347 ss.; BO CE, 1981, p. 397 ss.; BO CE, 1981, p. 435 ss.; BO CE, 1981, p. 452 ss.; BO CE, 1981, p. 478 ss.; BO CN, 1981, p. 1131 ss.; BO CN, 1981, p. 1373 s.; BO CN, 1981, p. 1386; BO CN, 1981, p. 1392; BO CN, 1981, p. 1441 ss.; BO CN, 1981, p. 1551 ss.; BO CN, 1981, p. 744 ss.; BO CN, 1981, p. 986 ss.; Dardel (1981). La coopération au développement. Certitudes et interrogations.; Dokumentation zur Wirtschaftskunde, no 47, févr. 1981; Dokumentation zur Wirtschaftskunde, no 49, avril 1981; ED, 1981, no 8, p. 2 ss.; ED, 1981, no 9, p. 22 ss. et 38 ss.; ED, no 10, p. 32 ss.; Etienne (1981). Pour relancer la coopération Suisse-Tiers Monde. ; FF, 1980, II, p. 1352; FF, 1981, I, p. 213 ss.; FF, 1981, I, p. 29 ss.; FF, 1981, II, p. 1 ss.; FF, 1981, II, p. 226 s.; FF, 1981, II, p. 689 ss.; FF, 1981, III, p. 98 ss.; FF, 1981, III, p. 1093; FF, 1981, III, p. 1094 s.; FF, 1981, III, p. 250; FF, 1981, III, p. 77 ss.; FF, 1982, I, p. 440 ss.; FF, 1982, I, p. 448 ss.; JdG, 14.1., 25.6., 21.10. et 22.10.81; Vat., 17.1.81; Lib., 28.1.81; NZZ, 13.3., 24.3., 9.4., 25.4., 22.5., 26.5., 1.6., 3.6., 16.7., 3.9., 23.10. et 14.11.81; TA, 14.3. et 10.7.81; Suisse, 1.4. et 27.11.81; Ww, 6.4.81; BaZ, 7.4., 15.4., 28.4., 2.6., 10.9. et 19.11.81; Bund, 24.4.81; 24 Heures, 25.4. et 9.12.81; TLM, 18.6.81; BZ, 11.9.81; SGT, 23.9.81; L'Hebdo, 2.10.81; TW, 28.11.81.; Le Monde diplomatique, févr. 1981; Leitlinien für die internationale Unternehmenstätigkeit und Thesen zu den Aufgaben der christlichen Kirchen und der wirtschaftlichen Unternehmen. Dokumentation, Gesprächskreis Kirche/Wirtschaft, Adliswil 1981; Schweizer Monatshefte, 60/1980, p. 528 ss.; Tiersmondistes (1981). Livre noir Suisse-Tiers Monde. Exemples Concrets. Symposium suisse de la Solidarité «Développement = Libération»; Volk + Heimat, no 3, févr./mars 1981; Volk + Heimat, no 6, mai 1981; Wirth (1980). Aide sans aumône. La contribution de l'économie suisse au développement du Tiers Monde.
- 20) LNN, 24.11.82
- 21) Elsasser (1978). Räumliche Disparitäten in der Schweiz – dargestellt am Beispiel der Beschäftigten.; Hess und Krippendorf (1978). Lage und Entwicklung der bernischen Volkswirtschaft.; Leibundgut (1978). Zur Förderung des sekundären und tertiären Sektors in der regionalen Entwicklungspolitik.; NZZ, 2.3., 22.5., 14.7., 12.10.78; BaZ, 18.5., 12.7., 19.9.78; Bund, 23.5.78; SZ, 29.6., 15.9., 20.9., 25.9., 7.9.78; VO, 11.10.78
- 22) AB NR, 1987, S. 1342 ff.; AB NR, 1987, S. 1895; AB SR, 1987, S. 642 ff.; AB SR, 1987, S. 695; BBI, 1987, II, S. 881 ff.; BBI, 1988, I, S. 61.; Presse vom 7.5.87; TA, 19.5.87; NZZ, 3.10.87; Vat., 7.10.87
- 23) BBI, 1980, III, S. 1297 ff.; P. Böckli (1980). Steuer-Revue: Reform der Genossenschaftsbesteuerung. S. 235 ff.; SNB, Geschäftsbericht, 1980, S. 16; Schweiz. Detaillisten-Zeitung, 21.1., 12.5., 22.10.80; Bund, 10.6., 16.9.80; NZZ, 14.6.80, 20.1., 30.1.81; LNN, 3.9.80; BaZ, 27.11.80; TLM, 31.12.80
- 24) AB NR, 1981, S. 870; AB NR, 1981, S. 456 ff.; AB SR, 1981, S. 543 ff.; BaZ, 12.2.81; SGT, 14.3.81; NZZ, 5.8.81; AT, 21.10.81; Politische Rundschau, 60/1981, Nr. 2; W. Biel (1981). Dichtung und Wahrheit – Migros und Steuern
- 25) BBI, 1982, III, S. 261 ff.; LNN, 13.8.82; Suisse, 30.12.82; NZZ, 2.2.83
- 26) AB NR, 1983, S. 400 ff.; AB SR, 1983, S. 169 ff.; BBI, 1983, II, S. 701 f.; Presse vom 16.3.83, 8.6.83.; SGB, 17.3.83; SP-Information, 29.8.83, 8.12.83; NZZ, 27.9.83, 28.9.83; JdG, 1.10.83; SAZ, 17.11.83.; Schweiz. Bankverein (1978). Der Finanzplatz Schweiz.
- 27) AB NR, 1985, S. 1261 f.; AB NR, 1985, S. 1298; AB NR, 1985, S. 457 ff.; AB SR, 1985, S. 374 ff.; AB SR, 1985, S. 462 ; BBI, II, 1985, S. 289; Presse vom 7.3.86; 23.8.85; 18.10.85; 3.12.85. ; TA, 30.10.85, 18.11.85, 30.11.85 ; TA, 30.10.85 ; SGB, 31.10.85, 14.11.85; BZ, 7.11.85 ; NZZ, 8.11.85, 20.11.85; Ww, 43, 24.10.85, 46, 14.11.85; PZ, 44, 27.11.85.; Vox, Analyse der eidgenössischen Abstimmung vom 1. Dezember 1985, Zürich 1986; wf, Dok, 43, 28.10.85
- 28) FF, 1978, p. 363 ss.; JdG, 10.6, 9.5.78; NZZ (sda), 118, 25.5.78; 24 Heures, 122, 29.5.78.
- 29) BaZ, 12.1. et 7.2.83; Suisse, 12.1.83; NZZ, 14.1., 22.1. et 15.2.83; SGT, 24.1.83; VO, 10.2.83; TA, 14.2.83; RFS, 15.2.83; TLM, 20.2.83; TA, 21.2.83; Bund, 23.2.83; Lib., 23.2.83; Presse du 24.2. et 28.4.83. ; Documenta, 1983, no 1, p. 18 s.; FF, II, 1983, p. 316 ss.
- 30) BBI, II, Nr. 52, S. 2328; TA, 25.1.75; Ostschw., 11.4. und 7.5.75; Vat., 25.4., 10.6. und 11.6.75; NZZ, 29.4., 9.9., 15.7. und 15.12.75; AZ, 10.6.75; Presse vom 10.6. und 9.10.75; JdG, 30.7.75; SZ, 27.11.75.
- 31) AB NR, 1979, S. 475 ff.; AS, 1979, S. 816 ff.; BBI, I, 1979, S. 377 f.; BBI, II, 1979, S. 496 ff.; NZZ, 9.5.79; TA, 11.5. und 28.9.79; LNN, 17.5.79; Presse vom 20.5.79.
- 32) BO CE, 1986, p. 529; BO CE, 1986, p. 627; BO CN, 1986, p. 1281; BO CN, 1986, p. 1521; BO CN, 1986, p. 1577 s.; BO CN, 1986, p. 1601; BO CN, 1986, p. 1660 ss.; BO CN, 1986, p. 1686 s.; BaZ, 16.4., 18.8.86; TA, 16.6., 23.6., 23.10.86; BZ, 20.6., 1.9., 2.10.86; 24 Heures, 19.8.86; NZZ, 17.8.86; ISTA, 27.9., 7.10.86.; Délib. Ass. féd., 1986, II, p. 22; FF, 1986, II, p. 1305 ss.; FF, 1986, III, p. 378 s.; FF, 1986, III, p. 405 ss.; Schweizerische Juristen-Zeitung, 82/1986, p. 277 ss.

- 33) FF, I, 1988, p. 91 ss.; FF, II, 1987, p. 1401 ss.; Lib., 22.4. et 2.10.87; La Suisse, 24.4.87; Presse du 24.4.87.
- 34) BO CN, 1988, p. 1172; Délib. Ass. féd., I, 1987, p. 47; Délib. Ass. féd., III, 1987, p. 37; NZZ, 16.6. et 15.12.87.
- 35) BBI, 1986, II, S. 1296 ff.; Presse vom 20.9.84; TA, 10.2.84; 19.11.84; BZ, 27.2.84; 26.7.84.
- 36) AB NR, 1986, S. 945 f.; BBI, 1986, II, S. 88 ff.; BBI, 1987, I, S. 691 ff.; BaZ, NZZ, 10.11.86; SGT, 17.12.86. 24 Heures, 10.11. 26.6., 29.9.86. BaZ, 14.11., 19.11.86., 24.2.86; Presse vom 26.2.86; Zürcher Presse vom 19.11.86; Vat., 3.12.86. SZ, 1.12.86; 10.12.86; LM, 28.10.86; welsche Presse, vom 20.3.86 und 23.12.86; FAN, 15.4.86; 20.6.86; NZZ, 11.7.86; TA, 6.3.86; 24.6.86; BZ, 3.5.86; 10.11.86; VCS-Zeitung, 1986, Nr.4, S. 8 f.
- 37) BBI, 1988, III, S. 745 ff.; Presse vom 1.9.88; NZZ, 9.9.88
- 38) BO CE, 1989, p. 667 ss.; BO CN, 1989, p. 1493 ss.; BO CN, 1989, p. 2279; FF, 1989, III, p. 1577 ss.; Presse des 29.9. et 16.12.89
- 39) TLM, 24, 24.1.78; 50, 19.2.78; 24 Heures, 33, 9.2.78; 34, 10.2.78; 37, 14.2.78; NZZ, 38, 15.2.78; VO (ats), 33, 16.2.78; 43, 23.2.78; Vox, Analyses des votations fédérales, 26.2.78.
- 40) FF, II, 1981, p. 1220 ss.; Sur les prises de position des POCH : PZ, 31, 3.9.81; 32, 10.9.81. Pour les réactions à l'initiative : presse du 3.9.81; CdT, 202, 5.9.81 (PSA du TI) ; RFS, 35/36, 8.9.81 (Vorort) ; USS, 26, 9.9.81; VO, 36, 10.9.81 (PdT); Vr, 177, 14.9.81 (PSS.); USS, 24, 12.8.81 (F. Leuthy); TW, 199, 27.8.81.
- 41) BBI 1983, S. 1412 ff.; H. R. Schulz, K. Masuhr, « Finanzwirtschaftliche Aspekte von Veränderungen des Pensionierungsalters », in Revue suisse d'économie politique, 118/1982, no 2, p. 141 ss.; TA, 175, 31.7.82; USS, 24, 11.8.82; SAZ, 40, 7.10.82; VO, 43, 28.10.82; VO, 23, 10.6.82; BaZ, 245, 20.10.82
- 42) BaZ, 30.1.85; SZ, 24.4.85; NZZ, 28.5.85; USS, 17, 5.6.85; TA, 25.9.85; FF, 1985, II p. 597 ss.; presse du 18.6.85; RFS, 25/26, 25.6.85; VO, 31, 8.8.85; SP, VPOD, 34/35, 22.8.85; SAZ, 41, 10.10.85
- 43) AB NR, 1986, S. 1444 ff.; AB NR, 1986, S. 1521; AB SR, 1986, S. 626; AB SR, 1986, S. 88 ff.; PZ, II, 19.3.86; 16, 1.5.86; 33, 18.9.86; 37, 16.10.86; USS, 31, 15.10.86
- 44) Sozialdemokratische Partei der Schweiz, Gleiche Rechte auch im Alter! Vorschläge der Sozialdemokratischer Partei der Schweiz und des Schweizerischen Gewerkschaftsbunds zur Revision der AHV, Bern 1987; VPOD, 21.5.87; Domaine public, 865, 27.5. et 866, 4.6.87; JdG, 22.6.87.
- 45) Arguments des opposants: NZZ et SZ, 28.5.88; JdG, 6.4.88; Arguments des partisans: VO, 14.4. et 26.5.88; SZ, 27.5. et 3.6.88; JdG, 20.5.88; Généralités sur l'initiative: Bund, 16.5., 4.6. et 8.6.88; LNN, 7.5., 17.5. et 7.6.88; NZZ, 21.5.88; BZ, 31.5.88; TA, 28.5. et 4.6.88; Résultat: FF, 1988, III, p. 446 ss.; presse du 13.6.88; Vox, Analyse de la votation du 12 juin 1988, Genève 1989.
- 46) BO CE, 1977, p. 610 s.; Documenta, 1977, no 3, p. 17 ss.; Délib. Ass. féd., 1977, I, p. 10; FF, 1977, p. 1485 ss.; TLM, 4.1.77; NZ, 7.1.77; Bund, 21. 1.77; Ldb, 26.1.77; TA, 31.1., 1.2., 29.11.77; NZZ, 3.9.77; JdG, 5.11. et 29.11.77; BaZ, 29.11.77
- 47) 24 Heures, 25.2. und 17.5.82; TA, 4.3., 18.3. und 24.3.82; SZ, 30.3.82; NZZ, 7.6.82; Bund, 12.11.82; BaZ, 25.11.82.
- 48) BZ, 4.1., 9.3., 10.3., 17.3., 23.3., 6.5., 13.8. und 20.8.88; WoZ, 6.5.88; Bund, 20.8. und 25.8.88.
- 49) Gilg (1974). Jugendliches Drängen in der schweizerischen Politik, Struktur, Ziele und Aktionsformen von politischen Gruppen der jungen Generation.; Octobre, no 80, nov. 1974. Le PCS/ML, fondé en janvier 1972, est le successeur de l'Organisation des communistes de Suisse (cf. Octobre, no 47, févr. 1972).; POCH Autorenkollektiv, Für eine revolutionäre Generallinie, Materialien zur Diskussion der Generallinie der kommunistischen Weltbewegung, Zürich 1974 ; POCH-Zeitung, 10, 24.1.74 ; 24, 6.6.74.; POCH-Zeitung, 12; 21.2.74 ; 21, 16.5.74 ; 26, 26.12.74 ; La Brèche, 89, 14.3.74.; Tribune ouvrière. Cf. POCH-Zeitung, 25, 19.12.74.
- 50) Für eine demokratische Erneuerung der Schweiz, Programm der POCH, Zürich 1979.; PZ, 20.4.78, 1.5.78, 11.5.78, 18.5.78, 20.7.78 und 14.12.78; LNN, 12.12.78; Vorwärts, 18.5.78, 20.7.78 und 3.11.77; TA, 16.5.78, 19.5.78 und 4.7.78; CdT, 7.11.77; Presse vom 16.5.78 und 4.7.78; Ww, 17.5.78; Kommunist, 1/1978 und 2/3/1979; Rote Fahne, 05/1978, 06/1978 und 09/1978; BaZ, 18.12.78; TLM, 20.12.78; Bresche, 28.8.78; VO, 21.7.78 und 21.8.78; Vr, 28.1.78; JdG, 11.3.78; NZZ, 6.4.78
- 51) PZ, 4.9.80.; Zentralorgane: LNN, 110, 12.5.80; . Rückblick: D. Vischer, «Zur Entwicklung der Generalliniendiskussion der POCH», in Positionen, Nr. 26/27, April 1980, S. 7 f.; Nr. 28, Juni 1980, S. 10 ff.
- 52) TA, 152, 4.7.81; NZZ, 203, 3.9.81; BaZ, 273, 21.11.81; Positionen, Nr. 35 und 36/37, Juni und November 1981.
- 53) WoZ vom 15.6.90; LNN vom 14.7.90; BaZ vom 22.9.90.
- 54) TW vom 20.8.90; WoZ vom 17.8.90 und 31.8.90; TA vom 27.8.90; BZ vom 1.10.90 und 26.11.90; Bund vom 6.2.90 und 26.11.90
- 55) NZZ und TA vom 14.9.91
- 56) BaZ vom 18.11.92
- 57) Bund, 22.1.93; Presse vom 3.2.93; Ww, 4.2.93; WoZ, 5.2.93.
- 58) NZZ, 16.1.97; Bund, 17.1.97; TA, 18.1.97